



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 31 août 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 août 2016, à 8 h 30

10.003 Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 août 2016, à 8 h 30

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 août 2016, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1165271002

Conclure 8 ententes d'achat contractuelles d'une durée de 36 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public 16-15090- (1 à 3 soumissionnaires par contrat) - Montant total des ententes : 7 345 175,01 \$, taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.002 Entente

CE Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique - 1167130001

Approuver la convention de participation de la Ville de Montréal au projet de recherche Geothink de l'Université McGill et autoriser M. Stéphane Goyette à signer la convention.

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.004 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique - 1160191004

Accorder un soutien financier de 15 000 \$ au Forum des politiques publiques inc. pour l'organisation et la remise du Prix Marcel-Côté pour les années 2016, 2017 et 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

20.005 Subvention - Contribution financière

CM Direction générale , Cabinet du maire et du comité exécutif - 1161353003

(AJOUT) Autoriser une dépense totale de 60 000 \$ en accordant un don à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant le séisme survenue au centre de l'Italie. / Autoriser un virement budgétaire de 60 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction générale.

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service des communications - 1167369001

Autoriser la délégation de signature au directeur du Service des communications dans le cadre du projet de tournage de la série En pleine Tempête par Productions Pixcom

30.002 Budget - Autorisation de dépense

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164565006

Rembourser la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour les dépenses capitalisables effectuées en 2015 au poste de quartier 4 (3165), situé au 4139, boul. des Sources, à Dollard-des-Ormeaux. Autoriser une dépense de 248 726,59 \$.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.003 Budget - Autorisation de dépense

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164565007

Rembourser la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour les dépenses capitalisables effectuées en 2015 à la caserne de pompiers 61 (3197), située au 10, rue Sunnydale, à Dollard-des-Ormeaux. Autoriser une dépense de 426 867,32 \$.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.004 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Direction des travaux publics - 1153515001

Approuver le retour des charges inter-unités excédentaires aux arrondissements concernés, à la suite de la modification des services offerts par la patrouille aqueduc de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve depuis le 1er janvier 2016

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.007 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1166849001

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part à la Table ronde des maires dans le cadre de la réunion annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, à Östersund (Suède), du 12 au 17 septembre 2016. Montant estimé : 2 842,40 \$

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service du greffe - 1160132004

Édicter, en vertu de l'article 23 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), une ordonnance établissant la rémunération des membres et ajuster la base budgétaire 2017 du Service du greffe d'un montant de 10 800 \$ à cet effet.

40.002 Ordonnance - Autre sujet

CE Service du greffe - 1160132005

Édicter, en vertu du paragraphe 2° de l'article 19.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), une ordonnance établissant la rémunération des membres et ajuster la base budgétaire 2017 du Service du greffe d'un montant de 13 800 \$

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

| | |
|---|-----------|
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : | 17 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : | 2 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : | 1 |

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 3 août 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Armand Savoie, Secrétaire exécutif
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1193

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 août 2016, en y retirant les articles 12.001 à 12.006, 20.021 à 20.023, 20.035, 20.036, 20.038, 20.039, 20.044, 30.003, 30.011 et 30.012.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1194

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1^{er} juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 1195

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 1196

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE16 1197

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 16 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE16 1198

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE16 1199

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE16 1200

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 juillet 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE16 1201

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi, fournisseur unique, pour l'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc, soit pour une somme approximative de 355 268,24 \$, taxes incluses, pour les 45 bibliothèques de Montréal participantes, pour une période de 3 ans, soit du 22 mars 2016 au 21 mars 2019;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1166958001

CE16 1202

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 10 755 188.52 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections et mise en opérations de 50 contrôleurs sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pierre Brossard (1981) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 170 125,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-44001;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1167237003

CE16 1203

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 307 049,85 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 845 639,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-44003;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1165897005

CE16 1204

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 407 354,09 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 925 883,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-44004;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1165897006

CE16 1205

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de dix-sept mois, pour la fourniture de T-shirts pour les employés du Service de sécurité incendie de Montréal;
- 2 - d'accorder à Petites-Mains, organisme à but non lucratif, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission en date du 6 juillet 2016;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1166135007

CE16 1206

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 449 832,22 \$, taxes incluses, afin de prolonger, du 1^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017, les trois contrats pour la fourniture de machineries avec opérateur, six tracteurs-chargeurs et trois rétrocaveuses intervenus avec les firmes ci-après désignées pour les montants et les articles indiqués en regard de chacune d'elles, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige de la Carrière Saint-Michel, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12303 :

| Firmes | Articles | Montant (taxes incluses) |
|--|-----------------------|-------------------------------------|
| Jean-Louis Blais | 1 tracteur-chargeur | 46 192,36 \$ |
| Excavation P. Huot inc | 5 tracteurs-chargeurs | 305 620,80 \$ |
| 9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation enr.) | 3 rétrocaveuses | 98 019,06 \$ |

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1160587001

CE16 1207

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 303 218 \$, taxes incluses, afin de prolonger, du 1^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017, le contrat avec la compagnie Gaston Contant inc. (CM15 1099) pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige situé sur la 46^e avenue, dans l'arrondissement de Lachine;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1160587003

CE16 1208

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 946 180,68 \$, taxes incluses, pour exercer la deuxième prolongation du contrat pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, dans le cadre du contrat accordé à Opsis Gestion d'infrastructures inc. (CG12 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 784 722,69 \$ à 9 730 903,37 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1166710001

CE16 1209

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Coforce inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de trois ans pour l'entretien ménager et la conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 700 221,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15330 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1163438005

CE16 1210

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (projet de l'entente 83-89 - Fiche 43), pour une somme maximale de 164 204,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1160025008

CE16 1211

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Nortrax Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'une chargeuse articulée sur pneus d'une capacité nominale de 5,2 vg3, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 454 173,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15319 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1164956011

CE16 1212

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 694 457,52 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de la voie polyvalente - Secteur Papineau Sud du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Bau-Québec ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 658 240,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6862;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1164956012

CE16 1213

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation des systèmes mécaniques, civils, électriques et l'instrumentation de l'unité de suivi de l'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 819 110,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 7307-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1163334011

CE16 1214

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Lambert Somec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mécanique industrielle, d'électricité et d'instrumentation pour la mise à niveau du système d'extraction et de traitement des odeurs (UTO) sur la 75^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 476 561,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3290-AE-15;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1163334013

CE16 1215

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 150 363,30 \$, taxes incluses, pour effectuer les travaux de mise à niveau du restaurant au Musée Pointe-à-Callière, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe VIG inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 140 363,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5837;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1160660006

CE16 1216

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 2 048 000,49 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation accessoires au projet de construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CM15 1240), majorant ainsi le montant total du contrat de 26 785 357,83 \$ à 28 833 358,32 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1165884002

CE16 1217

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 260 312,72 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement partiel de la caserne de pompiers n° 17 située au 4240, rue Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Le Groupe Saint-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 177 530,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5841;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1165350006

CE16 1218

Vu la résolution CA16 19 0221 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 11 juillet 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 435 735,70 \$, taxes incluses, représentant 65,50 % du coût total du contrat, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la rue Saint-Antoine, entre la 13^e Avenue et la 16^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine;
- 2 - d'accorder à Les Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 665 245,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1621;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1167292004

CE16 1219

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 674 301,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des vestiaires et douches du Centre opérationnel nord du Service de police de la Ville de Montréal, situé au 827-855, rue Crémazie Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 583 042,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5828;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1165015004

CE16 1220

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 229 443,57 \$, taxes incluses, pour la construction d'une piste cyclable en site propre dans l'emprise d'Hydro-Québec, entre le chemin de l'Anse-à-l'Orme et la rue Timberlea-Trail dans les villes de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Kirkland, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 204 443,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 286301 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1167231034

CE16 1221

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de services par lequel la Corporation d'urgences-santé s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la formation initiale et continue des pompiers premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale annuelle de 427 200 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1163687001

CE16 1222

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de convention de partage des actifs CLD / FLI / FLS entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement de Lachine.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1167386001

CE16 1223

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain situé du côté est de la rue Hutchison et au nord de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué d'une partie du lot 1 868 713 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 683,1 m² et appartenant à Vanpark Plaza Investments inc., aux fins d'aménagement d'une rue, dans le cadre du prolongement de l'axe est-ouest entre la rue Hutchison et l'avenue du Parc;
- 2- de mandater la Division de la géomatique de procéder à l'identification cadastrale distincte de la partie du lot 1 868 713 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 683,1 m², dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 3- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- 4- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 5- d'autoriser une dépense de 2 644 425 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 6- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1161195010

CE16 1224

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9234-0330 Québec inc., pour un terme de 9 ans, un espace d'une superficie de 406,17 mètres carrés, à compter du 1^{er} décembre 2016 et d'une superficie totale de 991,46 mètres carrés, à compter du 1^{er} octobre 2021, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à des fins d'espace à bureaux, pour un loyer total de 1 862 587,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire de location du Service des ressources humaines conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 4 - d'autoriser des dépenses de 619 715,25 \$, taxes incluses, incluant les contingences, pour les travaux d'aménagement et de 183 960 \$, taxes incluses, pour les incidences;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1164069003

CE16 1225

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} novembre 2016, le local 331, situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 1 506,95 pieds carrés, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 38 973,72 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1164069006

CE16 1226

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de huitième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de trois mois, soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017, pour une dépense totale de 307 501,85 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1165840008

CE16 1227

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention de sous-location par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme International ArtsGames Committee, pour un terme de 2 ans et 2 mois, à compter du 1^{er} août 2016, un local au 6^e étage de l'immeuble sis au 800, boulevard De Maisonneuve Est, d'une superficie de 354,77 mètres carrés, à des fins de bureaux, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser la dépense additionnelle de loyer de 35 214,54 \$, taxes incluses, pour les années 2016 à 2018, pour l'utilisation des locaux à l'extérieur des heures normales d'ouverture ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1164069008

CE16 1228

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 207 000 \$ aux 14 organismes ci-après, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2016 de l'Entente MCC-Ville 2015-2016;

| | |
|--|-------------------|
| Arcmtl-Archive Montréal | 15 000 \$ |
| Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal | 15 000 \$ |
| Corporation de la Chapelle ND du Bonsecours | 15 000 \$ |
| Corporation de la Chapelle ND du Bonsecours (projet 15 musées) | 30 000 \$ |
| Fondation Héritage Montréal | 13 000 \$ |
| L'Écomusée de la maison du Fier Monde | 15 000 \$ |
| Maison Saint-Gabriel | 15 000 \$ |
| Musée de l'imprimerie du Québec | 9 000 \$ |
| Musée du Montréal juif | 15 000 \$ |
| Société du Château Dufresne | 15 000 \$ |
| Société historique de Rivière-des-Prairies | 10 000 \$ |
| Société historique de Saint-Henri | 15 000 \$ |
| Société pour la promotion de la danse traditionnelle du Québec | 10 000 \$ |
| Univers culturel de Saint-Sulpice | 15 000 \$ |
| Total | 207 000 \$ |

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1160015001

CE16 1229

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 58 320 \$ aux 10 organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2016 de l'Entente 2016-2017 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications;

| Projet | Organisme | Contribution financière | % Soutien Ville/budget total des projets | Premier versement 75 % | Deuxième versement 25 % |
|---|---|-------------------------|--|------------------------|-------------------------|
| <i>Pointe-Saint-Charles vu par ses jeunes</i> | La Maison des jeunes de Pointe-Saint-Charles | 4 600\$ | 74% | 3450\$ | 1150\$ |
| <i>Se voisiner avec l'art</i> | Centre des jeunes Saint-Sulpice | 7 450\$ | 69% | 5590\$ | 1860\$ |
| <i>Arts intégrés</i> | Caserne 18-30 du CCSE Maisonneuve | 2 950\$ | 69% | 2215\$ | 735\$ |
| Les vendredis autochtones | Arrondissement de Ville-Marie | 8 500\$ | 74% | 6375\$ | 2125\$ |
| <i>Ateliers de slam et de DJing</i> | Services de loisirs Saint-Jacques de Montréal | 5 120\$ | 69% | 3840\$ | 1280\$ |
| <i>Ma créativité s'exprime</i> | Association Les Chemins du soleil | 3 425\$ | 59% | 2570\$ | 855\$ |
| <i>L'art sur ma rue</i> | Direction Chrétienne – Centre Innovation Jeunes | 2 100\$ | 75% | 1575\$ | 525\$ |
| <i>Les comics de la MDJ</i> | Maison des jeunes de Pierrefonds | 6 125\$ | 74% | 4600\$ | 1525\$ |
| <i>Ma culture, mon identité</i> | La Maison d'Haïti | 12 500\$ | 12% | 9375\$ | 3125\$ |
| <i>En mode vidéo</i> | Coopérative de solidarité Mosaique | 5 550\$ | 75% | 4165\$ | 1385\$ |
| | TOTAL | 58 320\$ | N/A | 43 755\$ | 14 565\$ |

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1167165003

CE16 1230

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 56 227 \$ à 3 organismes de loisir et à 3 organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun, pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre du programme Artistes-animateurs en milieu de loisir 2016-2017 de l'Entente 2016-2017 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications;

| Projets | Organismes | Contrib. financières | % Soutien Ville/ budget total | 1 ^{er} vers. automne 2016 | 2 ^e vers. hiver 2017 | 3 ^e vers. print/été 2017 | 4 ^e vers. bilan | |
|--|----------------|---|-------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|--------|
| 1. Pirouette ta vie! | Org. de loisir | L'Hôte Maison (Maison des jeunes) | 7 415\$ | 70% | 2 372\$ | 2 372\$ | 2371\$ | 300 \$ |
| | Org. culturel | École de cirque de Verdun | 11 726\$ | 87% | 3 810\$ | 3 810\$ | 3 806\$ | 300 \$ |
| 2. L'art de la marionnette, fabrication et manipulation | Org. de loisir | Centre culturel Georges-Vanier | 7 000\$ | 54% | 2 234\$ | 2 233\$ | 2 233\$ | 300 \$ |
| | Org. culturel | Théâtre de l'Avant-Pays | 11 531\$ | 85% | 3 744\$ | 3 744\$ | 3 743\$ | 300 \$ |
| 3. Cours de peinture, reflet social | Org. de loisir | Carrefour d'éducation populaire de Pte-St-Charles | 6 495\$ | 75% | 2 065\$ | 2 065\$ | 2 065\$ | 300 \$ |
| | Org. culturel | Galerie B-312 | 12 060\$ | 85% | 3 920\$ | 3 920\$ | 3 920\$ | 300 \$ |
| Sous-total | | 56 227 \$ | N/A | 18 145 \$ | 18 144 \$ | 18 138 \$ | 1800 \$ | |

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1167165004

CE16 1231

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 000 \$ aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

| Organisme | Projet | Montant |
|--|---|------------------|
| La Société Saint-Vincent de Paul de Montréal | CP_C+ En route vers une plus grande autonomie | 40 000 \$ |
| Dispensaire diététique de Montréal | Bien se nourrir à bon compte | 25 000 \$ |
| Regroupement des cuisines collectives du Québec | Montréal en cuisine | 22 000 \$ |
| L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain | Priorité alimentation | 25 000 \$ |
| Resto plateau | Hausse de l'offre alimentaire | 20 000 \$ |
| Mission Bon Accueil | Fonds d'urgence - Banque alimentaire | 25 000 \$ |

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 508 000 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

| Organisme | Projet | Montant |
|---|--|-------------------|
| Jeunesse au soleil | Nourrir l'espoir | 90 000 \$ |
| Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal | Solidarité | 75 000 \$ |
| Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal | Soulager la faim et nourrir l'espoir | 100 000 \$ |
| Moisson Montréal Inc. | Optimisation de la distribution | 178 000 \$ |
| Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve | Action pour la nutrition des jeunes et leurs parents | 65 000 \$ |

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1165066006

CE16 1232

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 98 408 \$ à deux organismes, soit 50 000 \$ à Mission Old Brewery pour la réalisation du projet « Santé urbaine » et 48 408 \$ à Projets autochtones du Québec pour la réalisation du projet « Maison autochtone de Montréal », dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 278 \$ à deux organismes, soit 102 960 \$ à La Rue des Femmes de Montréal pour la réalisation du projet « Femmes itinérantes : Hébergement, hébergement d'urgence, studios, accompagnement, activités » et 54 318 \$ à l'Association d'entraide Le Chaînon inc. pour la réalisation du projet « Accueil de nuit », dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1166794006

CE16 1233

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin de réaliser le projet « Atesseun! Ateliers Emploi Autochtones », pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1166367003

CE16 1234

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 956,81 \$ aux six différents organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);

| Organisme | Projet & Période | Montant |
|--|---|---------------------|
| FORUM des citoyens aînés de Montréal | Apprentissage aux communications informatisées : services et échanges (ACISE) - du 4 juillet 2016 au 31 mars 2017 | 20 000 \$ |
| Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée | Habitations partagées - du 1 ^{er} juillet 2016 au 31 mars 2017 | 35 000 \$ |
| Théâtre Aphasique | L'art dramatique comme outil d'inclusion sociale - du 15 septembre 2016 au 30 mars 2017 | 5 000 \$ |
| AlterGo | Briser l'exclusion sociale et la pauvreté par l'accompagnement - du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 | 10 000 \$ |
| Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) Ahuntsic - St-Laurent | Agir face à la maltraitance des personnes immigrantes âgées et isolées qui habitent à Montréal - du 1 ^{er} août 2016 au 31 mars 2017 | 10 000 \$ |
| Les YMCA du Québec | Aînés en action - Grand Montréal - du 1 ^{er} septembre 2016 au 31 mars 2017 | 19 956,81 \$ |

- 2 - d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1165066008

CE16 1235

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Productions WeArt dans le cadre d'un programme de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1166344006

CE16 1236

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Coalition montréalaise des Tables de quartier afin de soutenir la mise en oeuvre de son plan d'action 2016-2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1163220004

CE16 1237

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Table de concertation des aîné-e-s de l'Île de Montréal, pour l'année 2016, pour la réalisation du projet « Consultation sur les besoins des membres de la TCAIM » dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1166367004

CE16 1238

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser Hydro-Québec à réaliser une étude d'avant-projet, en ingénierie électrique et expression des besoins civils, pour l'enfouissement du réseau aérien longeant la rue Honoré-Beaugrand afin de permettre le développement du terrain de l'ex-cour de voirie Honoré-Beaugrand pour des fins résidentielles et commerciales;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, pour leurs frais d'expertise en ingénierie;
- 3 - de mandater la Commission des services électriques de Montréal pour agir en tant qu'intégrateur technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des réseaux de distribution câblés;
- 4 - d'autoriser la directrice du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer et soumettre tous documents relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1163370001

CE16 1239

Vu la résolution CA16 19 0214 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 13 juin 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour le projet résidentiel Jenkins.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1152614006

CE16 1240

Vu la résolution CA16 170184 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 27 juin 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2), en vue des travaux d'agrandissement du bâtiment de Pharmascience inc. sis au 6111, avenue Royalmount, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1165153014

CE16 1241

Il est

RÉSOLU :

de fixer les dates limites au plus tard le 14 septembre 2016, pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leur Programme triennal d'immobilisations 2017-2019, et au 7 octobre 2016, pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leur budgets de fonctionnement 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1163843004

CE16 1242

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en août 2019 :

- Mme Dorothy Alexandre, en remplacement de Mme Melissa Cerros;
- Mme Lindsay Daudier, en remplacement de Mme Amélie Coulombe-Boulet;
- Mme Christine Hoang, en remplacement de Mme Mariane Labrecque;
- Mme Youla Pompilus-Touré, en remplacement de Mme Anne Richard-Webb;
- Mme Marie-Eve Rancourt, en remplacement de Mme Yasmina Soussi.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1164233002

CE16 1243

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le renouvellement du mandat de mesdames Rym El-Ouazzani et Amina Janssen à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, se terminant respectivement en mars et en août 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1167181004

CE16 1244

Il est

RÉSOLU :

1 - d'augmenter les crédits alloués au projet Parcours Innovation PME Montréal de 57 000 \$ en 2016 et de 126 000 \$ en 2017, par un réaménagement du budget du Service du développement économique financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1160881001

CE16 1245

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser la réception d'une subvention de 4 900 \$ pour l'année 2016 provenant du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée pour la mise en œuvre du projet de coopération numéro 65.811 intitulé « Paris - Montréal, regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation », du ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la biennie 2016-2017 ;

2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de la Direction générale adjointe à la qualité de vie à affecter ce montant pour la réalisation du dit projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1166688014

CE16 1246

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser des budgets additionnels de revenus de 1 315,48 \$, plus taxes, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les activités « Citoyen de ma ville » (975 \$, plus taxes) et « Enquête en Nouvelle-France (Angélique) » (340,48 \$, plus taxes) du programme « Une école Montréalaise pour tous »;
- 2 - d'approuver des budgets additionnels de dépenses équivalents et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ces projets;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1163673004

CE16 1247

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception du versement de 16 200 \$ provenant de Montréal en histoire dans le cadre des projets *Cité mémoire* et des circuits de l'application mobile;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant pour la réalisation du projet *Cité mémoire*, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1163673005

CE16 1248

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un ajustement au budget des opérations 2016 du Service de développement économique au montant de 2 712 270,31 \$ en provenance du surplus de l'agglomération, pour couvrir les quatre derniers versements de soutien financier aux six organismes de développement local prévus à l'entente 2015-2016 relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 2 - d'imputer ce virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1165175016

CE16 1249

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la résolution suivante :

Vu les articles 544 et 564 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est résolu :

1. De modifier le titre et l'article 1 du Règlement autorisant un emprunt de 420 000\$ pour le financement de travaux d'infrastructures du domaine public (RCG 15-091) par le remplacement des mots : « d'infrastructures du domaine public » par les mots : « reliés à la construction des ouvrages de contrôle des eaux usées sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin ».

Adopté à l'unanimité.

30.014 1154360002

CE16 1250

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation d'une somme de 97 572 423,03 \$ à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

30.015 1163894005

CE16 1251

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation d'une somme de 76 724 020,63 \$ de la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1163894006

CE16 1252

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 6 257 \$ relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part au lancement officiel des ArtsGames qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil), du 8 au 13 août 2016 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1160843009

CE16 1253

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement n^o 2501 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture partielle de la ruelle sise entre les 17^{ème} et 18^{ème} Avenues au sud de la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1161233001

CE16 1254

Vu la résolution CA16 28 0188 du conseil d'arrondissement de L'île-Bizard–Sainte-Genève en date du 4 juillet 2016;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction et de mise aux normes des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le secteur des avenues de l'arrondissement de L'île-Bizard–Sainte-Genève (11-015) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1150364004

CE16 1255

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'entériner le protocole d'entente de prêt de service de M. Jean-Marc Lavigne pour agir à titre de conseiller principal ressources matérielles, financières et informationnelles à la Société du Parc Jean-Drapeau à compter du 4 janvier 2016, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1166089001

CE16 1256

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver la nomination de M. Serge Leclerc à titre de directeur - image de marque et stratégies numériques dans la classe salariale FM 10 (109 040 \$ - 136 305 \$ - 163 570 \$) à compter du 6 septembre 2016, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres;

2 - d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1164506004

CE16 1257

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal, pour les déplacements domicile-travail ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1166994002

CE16 1258

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1161155003

CE16 1259

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} juin 2016 au 30 juin 2016 et rectification du rapport déposé pour le mois de mai 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1164396013

CE16 1260

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 30 juin 2016, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.004 1163496005

Levée de la séance à 9 h 21

70.001

Les résolutions CE16 1193 à CE16 1260 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 10 août 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1261

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 août 2016, en y retirant les articles 20.001, 20.020, 20.034, 20.038, 20.039, 20.043, 20.044, 20.051, 20.062, 30.001, 30.002, 40.006 et 40.008.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1262

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 août 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 1263

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 août 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 1264

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'attester de la conformité du tracé du Sentier Oka - Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de l'Île de Montréal au Plan directeur du réseau vélo métropolitain volet 1 et à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur;
- 2 - de s'engager à assurer la signalisation du sentier cyclable et pédestre conformément au Plan directeur de signalisation;
- 3 - de s'engager à réaliser les activités de communication énoncées dans le projet de convention;
- 4 - de s'engager à maintenir la propriété publique du sentier, à y maintenir un accès permanent, public et gratuit et à en assurer l'entretien;
- 5 - de s'engager à contribuer et à participer aux coûts du projet jusqu'à concurrence de sa part pour la réalisation de ce projet;
- 6 - d'autoriser le Directeur de la direction des transports à agir pour et au nom de la Ville dans le cadre du projet d'aménagement de ce sentier piloté par la CMM et à signer toute entente relative à une demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1154368008

CE16 1265

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le dépôt des projets de mise aux normes de 13 arénas au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de son « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 - aréna et centres de curling »;
- 2- de donner un appui au projet de l'Université de Montréal pour le remplacement du système de refroidissement R-22 à l'aréna du pavillon d'hiver du CEPSUM par un système CO2, afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 - aréna et centres de curling ».

Adopté à l'unanimité.

12.002 1165058001

CE16 1266

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente de gré à gré entre la Ville et le Centre de services partagés du Québec, pour des services de numérisation des microformes des rôles d'évaluation conservés à la Section des archives du Service du greffe, pour une somme maximale de 249 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1167341001

CE16 1267

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de prendre acte des modifications à l'imputation de la dépense découlant de l'octroi des contrats visés à la résolution CG16 0177 du 24 mars 2016, conformément aux informations financières inscrites au dossier addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1166682002

CE16 1268

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 659 520,32 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation des ententes-cadres collectives pour une période de douze mois, pour la fourniture du service de la valorisation du traitement ou l'élimination de sols contaminés non caractérisés provenant des arrondissements et des unités d'affaires, dans le cadre des contrats accordés à Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp. et Sanexen Services Environnementaux inc. (CG13 0331), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 184 060,90 \$ à 11 843 581,22 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1167315002

CE16 1269

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 583 100,54 \$, taxes incluses, afin de se prévaloir de l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016-2017, prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise sanitaire F.A. Itée (CA13 19 0279 et CM15 1095), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 843 747,48 \$ à 2 426 848,02 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1166224001

CE16 1270

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure quatre ententes-cadres pour une période de trente-six mois, pour la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuels;

- 2 - d'accorder aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes mentionnés à l'égard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14653 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel :

| <u>Firme</u> | <u>Groupe</u> | <u>Prix</u> |
|--|---------------|---------------|
| Entreprises Forlini-Division Équipement de Sécurité Universel inc. | 1 | 436 214,29 \$ |
| Hazmasters inc. | 2 | 45 185,18 \$ |
| Linde Canada ltée | 3 | 70 307,82 \$ |
| McCordick Glove & Safety | 4 | 73 523,04 \$ |

- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1166133002

CE16 1271

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 795 906,47 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats de déneigement de l'arrondissement Saint-Léonard accordés à Déneigement Fontaine Gadbois inc. (2013-03), Groupe TMD inc. (2013-04 et 2013-06), R. Racicot ltée (2013-05) et Les Excavations Payette ltée (2013-07 et 2013-08) majorant ainsi le montant total des contrats de 13 443 010,57 \$ à 18 238 917,04 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1164631007

CE16 1272

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Gray Matter Systems s'engage à fournir à la Ville les services d'entretien annuel et de mise à jour des suites logicielles de GE/IP utilisées pour faire le contrôle et le suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs et Pierrefonds, pour une somme maximale de 623 834,26 \$, taxes incluses (385 356,91 \$ USD sans taxes), selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1167246001

CE16 1273

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 458 086,39 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'un contrat de déneigement de l'arrondissement d'Outremont accordé à Environnement Routier NRJ inc. (CA12 16 0216) majorant ainsi le montant total du contrat de 8 565 619 \$ à 11 023 705,39 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1164631009

CE16 1274

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 44 144,89 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation de deux ans, pour la fourniture d'absorbants granulaires à base d'argile en sacs, dans le cadre du contrat accordé à Lalema inc. (CE13 0240), majorant ainsi le montant total du contrat de 66 217,34 \$ à 110 362,23 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1161541003

CE16 1275

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 394 331,54 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'égout combiné et de conduites d'eau secondaires, de chaussée, de trottoirs, de bordure et saillie, là où requis, dans le boulevard Gouin, entre les rues Verville et Meunier, dans la rue Tolhurst, entre sa limite nord et le boulevard Gouin, et dans la rue Verville, entre la rue McDuff et le boulevard Gouin, ainsi que de réfection de piste cyclable du côté nord du boulevard Gouin, entre les rues Verville et Meunier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages d'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 176 331,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10200;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1166356002

CE16 1276

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 126 258,75 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réhabilitation de conduite d'eau dans la rue De Rouen ainsi que les travaux de voirie dans la rue Préfontaine, dans le cadre du contrat accordé à 9045-6823 Québec inc. (Groupe Damiano) (CM16 0242), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 824 302,58 \$ à 1 950 561,33 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1167231039

CE16 1277

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux mécaniques et civils de la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 565 626,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 794-AE-16;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1163334016

CE16 1278

Vu la résolution CA16 08 0421 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 2 août 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat à Les Pavages D'Amour inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) dans les rues Gohier et Édouard-Laurin (volet 1) et Ouimet et Saint-Germain (volet 2), pour une somme maximale de 6 704 721,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-015;
- 2- d'autoriser une dépense de 296 882,70 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de surveillance des travaux avec les consultants S.M. inc., conformément aux documents de l'entente-cadre 1054934;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1163152008

CE16 1279

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 329 635,06 \$, taxes incluses, pour les travaux situés sur la propriété de l'Université de Montréal, entre les façades des pavillons universitaires et la limite du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises de construction Ventec inc. (CG14 0258), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 637 908,57 \$ à 3 967 543,63 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1165249001

CE16 1280

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 415 045,33 \$, taxes incluses, pour la construction d'une chaussée flexible, l'installation de barrières coulissantes motorisées et la réparation de clôture dans le site du dépôt à neige de la rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 382 045,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322801;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1167231036

CE16 1281

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 225 943,27 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 199 943,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324012 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1167231035

CE16 1282

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 674 270,74 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de chaussée, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux Entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 617 770,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 287402 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1167231032

CE16 1283

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 315 457,40 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 167 823,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6868;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1160504006

CE16 1284

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, en provenance du poste des dépenses incidentes, pour réaliser des travaux imprévus de la phase II du projet d'aménagements fauniques du Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert inc. (CG10 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 788 116,09 \$ à 1 903 091,09 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1166316017

CE16 1285

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 536 816,95 \$, taxes incluses, pour le projet de construction d'un escalier d'issue extérieur au 2^e étage du secteur B du Centre Opérationnel Nord, situé au 827, rue Crémazie Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 477 170,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5845;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1165895001

CE16 1286

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 519 630,20 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Clémentine-de-la-Rousselière, Liébert et Loyola, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Techniparc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 381 482 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6895;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1167334003

CE16 1287

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 487 962,16 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs et de la chaussée de la rue Sainte-Elisabeth, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Paysagistes Damiano inc. (9045-6823 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 338 653,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331401;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1164139005

CE16 1288

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 619 049,19 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Kent, Cavelier-de-LaSalle, Leroux et Riverside, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à LV Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 562 771,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6896;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1167334004

CE16 1289

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 544 207,05 \$, taxes incluses, pour la construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Cusson-Morin Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 419 518,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 299001;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1167000006

CE16 1290

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 657 829,46 \$, taxes incluses, pour le projet d'étanchéisation des fondations et autres travaux au Centre Calixa-Lavallée du parc Lafontaine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 583 095,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5851;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1166627003

CE16 1291

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 510 677,25 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young - Griffintown Lot – 1, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown , comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe T.N.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 125 677,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331701;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1163493001

CE16 1292

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 503 533 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'avenue Cardinal, entre le boulevard des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville dans la Cité de Dorval, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 269 150 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258301 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1167231037

CE16 1293

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 063 492,13 \$, taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;

2- d'approuver un projet d'avenant no.1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et SNC-Lavalin inc.(CM15 0324), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 932 892,96 \$ à 3 996 385,09 \$, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1165886002

CE16 1294

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver deux projets de convention par lesquels la seule firme soumissionnaire, STI Maintenance inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour les sommes maximales de 275 940 \$ et de 569 126,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15138 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1163613002

CE16 1295

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 13 061 162,88 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets relativement aux programmes de construction des cours de services et des bibliothèques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant:
 - Cours de services : 8 453 137,34 \$;
 - Bibliothèques : 4 608 025,54 \$;
- 2- d'approuver les deux projets de convention par lesquels Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des contrats, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale totale de 12 439 202,74 \$, taxes incluses (Contrat #1 : 8 050 606,99 \$; Contrat #2 : 4 388 595,75 \$), conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14338 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1165884001

CE16 1296

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Léger Marketing inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer des sondages sur la satisfaction des citoyens et des gens d'affaires, pour une somme maximale de 215 923,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15281;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1162988001

CE16 1297

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Beaudoin-Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la production d'un avant-projet préliminaire de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme maximale de 176 778,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15351 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1160490001

CE16 1298

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 579 219,37 \$, taxes incluses, pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie d'arbres, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Tremblay et Tremblay, S.E.N.C./Trame-Verte, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 526 563,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1166688015

CE16 1299

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure des ententes-cadres de services professionnels avec deux options de prolongations facultatives de 12 mois chacune, pour la surveillance de travaux;
- 2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des contrats, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1621 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| Le Groupe Geninov inc. (équipe # 1) | 197 527,05 \$; |
| Le Groupe Geninov inc. (équipe # 2) | 197 527,05 \$; |
| Transit arpenteur-géomètre inc. | 219 544,76 \$; |

- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques à signer les projets de convention pour et au nom de la Ville;

- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1166850006

CE16 1300

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1163334014

CE16 1301

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à la Société des célébrations du 375^e de Montréal le droit d'autoriser des tiers à reproduire, adapter, représenter en public, diffuser par tous moyens de communication et distribuer le Logo, pour les célébrations aux fins de la création, de la production, de la distribution et de la vente de produits dérivés lors des célébrations;
- 2 - d'approuver le projet de convention de licence entre la Ville et cet organisme à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1163292003

CE16 1302

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal donne à la Ville de Westmount différents objets signalétiques qui seront installés dans les limites territoriales de cette dernière, dans le cadre du Projet Escaleras découvertes, le tout aux entiers frais de la Ville de Montréal et aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 2 - d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à signer le projet d'acte, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1164956013

CE16 1303

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude de passage sur un terrain situé du côté nord de la rue Thimens, à l'est de la rue Pitfield, constitué d'une partie des lots 3 908 525 et 3 908 526 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, tel qu'illustré au plan préparé par Christian Viel, arpenteur-géomètre, le 11 mai 2016, sous sa minute 216;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 123 487,75 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1164435009

CE16 1304

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, à des fins socioculturelles, les locaux 314, 315 et 317 au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 165,35 mètres carrés, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2016, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1164069009

CE16 1305

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente d'occupation par lequel la Ville de Montréal loue de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, un local d'une superficie de 437,67 mètres carrés dans l'immeuble situé au 4139, boulevard des Sources, pour les besoins du poste de quartier 4 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un remboursement des frais d'exploitation réels annuels d'environ 127 197 \$. La dépense totale des frais d'exploitation pour le terme représente approximativement 1 271 970 \$.
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1164565005

CE16 1306

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 afin de piloter la mise sur pied du centre international de transfert des connaissances en économie sociale et solidaire (CITIES) ;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'approuver un virement budgétaire de 25 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service du développement économique;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1165008003

CE16 1307

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts d'été, les 5 et 6 août, dans le cadre des Concerts Campbell 2016;
- 2- d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au parc Olympique, le 10 août 2016;
- 3- d'approuver les projets de protocoles d'entente entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1164639001

CE16 1308

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Collectif vers un FSM au Québec pour la réalisation de l'événement Forum social mondial 2016 qui se tiendra à Montréal, du 9 au 14 août 2016;
- 2- d'autoriser à cette fin un virement budgétaire de 30 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 3- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1165917004

CE16 1309

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$, incluant les taxes applicables, à l'organisme à but non lucratif Cyclo-Club Lachine pour la réalisation des Mardis cyclistes de Lachine de 2016 à 2018;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 95 000 \$ pour 2017 et 60 000 \$ pour 2018;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1166340004

CE16 1310

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 2 800 000 \$ au Festival International de Jazz de Montréal pour la réalisation de travaux urgents de consolidation des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan, située au 305-307, rue Sainte-Catherine Ouest, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1151103003

CE16 1311

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), organisme à but non lucratif, dans le cadre du Congrès INFRA 2016, qui se tiendra du 21 au 23 novembre 2016 à Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1162839003

CE16 1312

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à Jeune Conseil de Montréal dans le cadre d'une demande de financement et de commandites en vue de la 30^e édition de la simulation du conseil municipal et de souligner tout le chemin parcouru depuis la 1^{ère} édition en 1987;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1161155004

CE16 1313

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Montréal, Capitale de l'Aviation civile pour l'organisation de la Semaine internationale de l'aviation civile de Montréal 2016, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1161084001

CE16 1314

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la coordination du « Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM) », la formation des intervenants participant à ce programme et la préparation des chèques aux organisations admissibles au programme, pour une somme maximale de 13 500 \$, taxes incluses, sur trois ans, soit une somme de 4 500 \$, taxes incluses, pour les années 2016, 2017 et 2018, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention, le tout conditionnel à l'octroi à AlterGo par le conseil municipal d'un soutien financier de 136 500 \$, mentionné ci-dessous;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à AlterGo un soutien financier de 136 500 \$, sur trois ans, soit 45 500 \$, pour les années 2016, 2017 et 2018, afin de distribuer divers montants aux organisations locales, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) »;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1161643004

CE16 1315

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 65 000 \$, pour l'année 2016, soit 50 000 \$ à AlterGo pour la réalisation d'un projet complémentaire au « Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALIM) » et de 15 000 \$ à Espace Multisoleil pour la réalisation du projet « Objectif Intégration Loisirs » conformément à l'Entente administrative entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale sur le gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale - Ville MTESS 2016 - 2017;
- 2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1161643002

CE16 1316

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 645 000 \$ à AlterGo, soit 90 000 \$ en 2016, 135 000 \$ en 2017, 185 000 \$ en 2018 et 235 000 \$ en 2019, pour la réalisation du projet de Politique de reconnaissance et du Programme de soutien aux organismes PANAM;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser à cet effet l'ajustement requis de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), à hauteur de 50 000 \$ pour les exercices 2017 à 2019;
- 4- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la gestion du projet de Politique de reconnaissance et du Programme de soutien aux organismes PANAM, pour une somme maximale de 55 000 \$, taxes incluses, soit une somme maximale de 10 000 \$, taxes incluses, en 2016 et de 15 000 \$, taxes incluses, par année, pour les années 2017, 2018 et 2019, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1161643003

CE16 1317

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Festival mode et design Montréal pour la promotion de conférences mode de calibre international lors de la 16^e édition du Festival mode et design, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1163931002

CE16 1318

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 43 500 \$ aux trois organismes ci-après, pour le montant et le projet liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal;

| Organisme | Projet | Montant |
|---|---|------------------|
| Carrefour de Ressources en Interculturel | Accueil des familles syriennes dans Ville-Marie et sa périphérie | 18 000 \$ |
| Association musulmane du Canada | Camp Sindbad - Intégration des nouveaux Canadiens Syriens au Québec | 15 500 \$ |
| Productions Anthropographia | Reflets montréalais | 10 000 \$ |

- 2- d'approuver les trois projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1165970003

CE16 1319

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement et de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans différentes rues dans le secteur du centre-ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1160615002

CE16 1320

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Decelles, dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1160615003

CE16 1321

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir à l'arrondissement du Sud-Ouest, que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports prenne en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation du projet d'aménagement du pôle Gadbois, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1163827001

CE16 1322

Vu la résolution CA16 08 0436 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 2 août 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la signature de la convention, entre la Ville de Montréal - arrondissement de Saint-Laurent, et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour l'installation d'un nouveau système d'avertissement au passage à niveau piétonnier situé au prolongement de la rue Devonshire, point milliaire 143.55 de la subdivision Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1164378030

CE16 1323

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une appropriation de 1 750 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour la réalisation du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) strictement pour bonifier l'activité des nids de poules ;
- 2 - d'autoriser une appropriation de 550 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le programme d'implantation des rues piétonnes et partagées en arrondissements (élaboration de concept d'aménagement, consultations publiques, conception de plans de marquage et de signalisation, réalisation de marquage dans la rue et achat de mobilier urbains divers);
- 3 - d'autoriser une appropriation de 350 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une évaluation de capacité portante, relevé de potentiel de corrosion et inspection générale pour connaître le mieux possible l'état de certaines structures;
- 4 - d'autoriser une appropriation de 300 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la préparation des avant-projets du projet de raccordement Cavendish;
- 5 - d'autoriser une appropriation de 225 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour auscultation des surfaces de roulement localisées dans les arrêts d'autobus et détermination des besoins et priorités d'interventions;
- 6 - d'autoriser une appropriation de 225 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude d'avant-projet (volet aménagement), d'études environnementales et géotechnique et la réalisation des plans et devis des réaménagements requis d'un projet-pilote de navette fluviale entre Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et le centre-ville dès juin 2017;
- 7 - d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels et de marquage relatifs à des travaux du projet de recouvrement Ville-Marie;
- 8 - d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la production d'avant projet préliminaire, revue de la documentation existante et production de deux options d'aménagement pour la rue Sherbrooke Est dans le secteur de Pointe-aux-Trembles;
- 9 - d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études et d'analyses d'avant-projet préliminaire du projet de prolongement de Souigny et l'Assomption et nouvel accès au port;

- 10 -d'autoriser une appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la production d'un avant-projet préliminaire pour le réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges/Remembrance;
- 11 -d'autoriser une appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT dans le cadre du projet IMAP pour du monitoring du projet, de l'expérience et de l'orientation éditoriale et un sondage de satisfaction clientèle;
- 12 -d'autoriser une appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'accompagnement du CERIU pour des études techniques dans le cadre du projet pilote de la Galerie multi-réseaux;
- 13 -d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une étude de faisabilité d'ingénierie, des options d'aménagement et concept d'aménagement final ainsi qu'une planification participative pour une acceptabilité sociale dans le cadre du projet de la Plaza St-Hubert;
- 14 -d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de marquage et de signalisation de voies cyclables externe ou interne ;
- 15 -d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des activités de communication pour mobilité dans le cadre du projet Turcot;
- 16 -d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une évaluation de capacité portante des travées 22 à 26 de l'autoroute Bonaventure;
- 17 -d'autoriser une appropriation de 48 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des activités de communication dans le cadre du projet SRB Pie IX;
- 18 -d'autoriser une appropriation de 31 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'évaluation des panneaux proposés pour le jalonnement dynamique;
- 19 -d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des plans de marquage et de signalisation de voies cyclables 2017;
- 20 -d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'auscultation des surfaces de roulement localisées dans les arrêts d'autobus et la détermination des besoins et priorités d'interventions;
- 21 -d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un rapport d'étude (mise à jour de l'étude 2001 : concept, tracé, géométrie, estimation) du raccordement du boulevard Langelier;
- 22 -d'autoriser une appropriation de 15 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une séance publique d'information et frais connexes de communications pour le remplacement du pont Jacques-Bizard;

le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1165056001

CE16 1324

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 800 000 \$, dont 535 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration et 265 000 \$ en provenance du surplus du budget de fonctionnement de la Direction générale vers le Service de la Gestion et de la Planification immobilière (SGPI) pour procéder aux travaux requis dans les bureaux et les garages de la cour de service Saint-Michel de l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension afin d'offrir un environnement de travail sécuritaire aux employés;
- 2 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du SGPI de 200 000 \$ en 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1165110002

CE16 1325

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1164815003

CE16 1326

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1163643001

CE16 1327

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales de la Ville de Montréal (R.R.V.M. c.C-1.1) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1164136001

CE16 1328

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1163643002

CE16 1329

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour le financement de la restauration, de la transformation et de la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1161213004

CE16 1330

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1166316018

CE16 1331

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-166 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de cinquante-trois millions neuf cent soixante-deux mille neuf cent treize dollars (53 962 913 \$) pour financer le programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI) phase 1, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.009 1166213004

CE16 1332

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver les règlements 1046, 875-109, 876-21, 877-9 modifiant respectivement le Plan d'urbanisme, les Règlements concernant le zonage, le lotissement, la construction, et ainsi que le Règlement no 1047 remplaçant le Règlement no 940 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale adoptés le 14 juin 2016 par le conseil municipal de Baie-D'Urfé, ceux-ci étant conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Baie-D'Urfé.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1166968002

CE16 1333

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement 1000 sur le Plan d'urbanisme, le Règlement de zonage 1001 et le Règlement de lotissement 1002 adoptés le 2 mai 2016 par le conseil municipal de Hampstead, ceux-ci étant conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire ;
- 2 - d'approuver le Règlement de construction 1003, le Règlement sur les permis et certificats 1004, le Règlement 1005 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et le Règlement 1006 sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) adoptés le 2 mai 2016 par le conseil municipal de Hampstead, ceux-ci étant conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire ;
- 3 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard des règlements 1000, 1001 et 1002 et à transmettre une copie certifiée conforme des certificats à la Ville de Hampstead en respect des modalités afférentes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant cette délivrance, incluant la transmission, qui doit s'effectuer de façon simultanée; et à délivrer, le même jour, un certificat de conformité à l'égard des règlements 1003, 1004, 1005 et 1006 et à transmettre une copie certifiée conforme des certificats à la Ville de Hampstead.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1161013001

CE16 1334

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération, le Bilan 2010-2015 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1162937002

CE16 1335

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité du Conseil interculturel de Montréal pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1162714001

CE16 1336

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet immobilier du domaine des Franciscaïns – Projets de règlements P-16-037 et P-04-047-173.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1161079005

Levée de la séance 10 h

70.001

Les résolutions CE16 1261 à CE16 1336 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 17 août 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1337

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 août 2016, en y retirant les articles 20.001, 20.021, 40.004 à 40.008, et en y ajoutant l'article 40.011.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1338

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 août 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 1339

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 août 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 1340

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 68 113,03 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation, du 1^{er} novembre 2016 au 15 avril 2017, pour la location d'un tracteur-chargeur avec opérateur pour l'exploitation de la chute à neige Anbar, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Vidolo ltée (CE15 1832), majorant ainsi le montant total du contrat de 66 777,48 \$ à 134 890,51 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1160587002

CE16 1341

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes, pour les numéros de contrat et les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, les contrats pour des services de transport de la neige, pour une durée de deux ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15062 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel :

| Adjudicataire | Contrat | Montant (TTC) |
|---|----------------|------------------------|
| 9124-4277 Québec inc. | VMA-202-1618 | 923 438,62 \$ |
| Gestion Gérard Boutin inc. | MHM-205-1618 | 868 183,18 \$ |
| | VSP-205-1618 | 547 431,39 \$ |
| Les Entreprises K.L. Mainville inc. | MHM-206-1618 | 738 840,96 \$ |
| | MHM-207-1618 | 527 305,24 \$ |
| Transporteur en vrac Ste-Hyacinthe inc. | VSP-206-1618 | 531 702,03 \$ |
| Martin Lefèbvre Transport inc. | PMR-203-1618 | 960 228,66 \$ |
| TOTAL | | 5 097 130,07 \$ |

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1164631006

CE16 1342

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 716 980,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15220 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1163542001

CE16 1343

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 707 453,87 \$, taxes incluses, pour une période de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Pierre Brossard (1981) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 804 969,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-44002;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1165897004

CE16 1344

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées;
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes indiqués et les participants concernés, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15141 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

| <u>FIRMES</u> | <u>PARTICIPANTS</u> | |
|---|---|---|
| | <u>SEL RÉGULIER (groupe A)</u> | <u>SEL TRAITÉ (groupe B)</u> |
| Compass Minerals | Anjou - Lachine - Lasalle -Le Plateau Mont-Royal - Le Sud Ouest - L'île Bizard-Sainte-Genevieve – Mercier– Hochelaga-Maisonneuve – Montréal-Nord – Pierrefonds-Roxboro – Rivière-des-Prairies –Pointe-aux-Trembles – Rosemont-La Petite-Patrie -Saint Laurent -Saint Léonard – Villeray-St-Michel-Parc- Extension - Village De Senneville - Ville de Côte-St-Luc - Ville de Dollard-Des-Ormeaux - Ville de Dorval et Ville de L'île de Dorval - Ville de Hampstead - Ville de Montréal-Est - Ville de Kirkland - Ville de Montréal Ouest - Ville de Ste-Anne-De-Bellevue - Ville de Westmount | Ville de Westmount Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield |
| Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée | Ahuntsic -Cartierville – Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace - Outremont - Verdun – Ville-Marie - Ville de Baie D'Urfé - Ville de Mont-Royal - Société de Transport de Montréal | |

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1167315003

CE16 1345

Vu la résolution CA16 22 0304 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 10 août 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 10 571 560,24 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et de structures souterraines pour la Commission des services électriques de Montréal, dans la rue Notre-Dame Ouest, de l'avenue Atwater à la rue Saint-Augustin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 846 560,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211618;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1166446001

CE16 1346

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 161 217,49 \$, taxes incluses, pour la réfection de trois puits d'accès électriques au parc La Fontaine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Systèmes Urbains inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 148 570,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6776;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1167334002

CE16 1347

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 362 432,79 \$, taxes incluses, pour des travaux de scellement de fissures d'un revêtement de chaussées en enrobé sur différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à 4042077 Canada inc. (Aménagement De Sousa), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 339 932,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 287901 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1167231038

CE16 1348

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Entrepreneurs de Construction Concordia inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 2 (projet 16-05), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 404 424,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330702;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1167091003

CE16 1349

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 544 682,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, la reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, de conduits et de puits d'accès de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la place Versailles, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 358 873,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 288703 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1167231040

CE16 1350

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux électromécaniques et de télémétrie au bassin et à l'édicule Marc-Aurèle-Fortin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 263 772,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3285-AE-16;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1163334018

CE16 1351

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 861 748,03 \$, taxes incluses, pour les travaux de sécurisation de l'enveloppe et les travaux de décontamination du 200-300, rue Bellechasse, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 510 680,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5847;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1167248001

CE16 1352

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 518 059,19 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation des sols des lots 5 207 393, 5 207 394 et 5 207 395, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet du Campus Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Excavation Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 461 365,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221710;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1164021003

CE16 1353

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 5 323 663,86 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration, phase 3, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Saint-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 070 156,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5853;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1165891002

CE16 1354

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 993 754,06 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 2A du projet des Escales découvertes du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 968 754,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6874 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1164956014

CE16 1355

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SPB Psychologie organisationnelle inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 601 031,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15149 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1166750002

CE16 1356

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de retenir les services professionnels du cabinet d'avocats Racicot Chandonnet Itée afin de représenter les intérêts de la Ville de Montréal, préparer les procédures judiciaires et prendre les mesures et recours appropriés, en relation avec l'exécution des travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent;
- 2 - d'autoriser à cette fin la réserve de la somme de 125 000 \$ plus les taxes applicables;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1163219005

CE16 1357

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et le ministre de la Culture et des Communications, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

- 2 - d'accorder la somme de 11 408 314 \$ pour 2016 et 11 408 314 \$, majoré de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2017 à 2020, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) ;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 3 008 014 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, de compétence d'agglomération, vers le Service de la culture ;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, à hauteur de 3 000 000 \$, plus un ajustement récurrent pour l'indice des prix à la consommation (IPC), sur le montant total de la contribution pour les exercices 2017 à 2020 ;
- 5 - d'autoriser le maire de Montréal, M. Denis Coderre, à signer le projet d'entente-cadre pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 6 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel .

Adopté à l'unanimité.

20.019 1161213001

CE16 1358

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la version anglaise du projet de convention de subvention « Grant Agreement » entre la Ville et Rockefeller Philanthropy Advisors, Inc. » pour la mise en place d'une stratégie de résilience urbaine à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1166083002

CE16 1359

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation, ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nord-ouest de la rue Ottawa, entre les rues Saint-Thomas et du Séminaire, constitué des lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant les numéros 301 à 315, rue Saint-Thomas, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux;

- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 20 373 570 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1164435006

CE16 1360

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation, ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nord-ouest de la rue Ottawa, entre les rues Saint-Thomas et du Séminaire, constitué du lot 1 852 821 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toutes constructions qui y sont érigées, dont celle portant le numéro 330, rue de la Montagne, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 2 310 997,50 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1164435005

CE16 1361

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 328 220 \$ aux 30 organismes suivants, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2016 de l'Entente MCC/Ville 2016-2017 :

| Organismes | Montants |
|---|-----------------|
| Association des libraires du Québec | 10 000 \$ |
| Association pour la création et la recherche électro-acoustique du Québec | 15 000 \$ |
| Bouge de là inc. | 12 500 \$ |
| Casteliers | 10 000 \$ |
| Centre d'art et de diffusion Clark | 10 000 \$ |
| Centre Turbine (Le) | 13 000 \$ |
| Circuit-Est | 13 000 \$ |
| Conscience urbaine | 12 000 \$ |
| Danse Danse | 12 000 \$ |
| Danse Imédia O.S.B.L. | 10 000 \$ |
| Des mots d'la dynamite | 15 000 \$ |
| DIASOL | 10 000 \$ |
| Espace Libre | 12 000 \$ |
| Festival international de musique POP Montréal | 7 320 \$ |
| Fondation Metropolis Bleu | 3 000 \$ |
| Galerie & Atelier La Centrale électrique | 5 000 \$ |
| Groupe d'intervention vidéo de Montréal inc. | 12 000 \$ |
| Jamais Lu | 6 400 \$ |
| La Otra Orilla | 13 000 \$ |
| Le Moulin à musique | 10 000 \$ |
| Les Filles électriques | 10 000 \$ |
| Les Impatients (Fondation pour l'art thérapeutique et l'art brut du Québec) | 13 000 \$ |
| Les Productions Funambule Médias | 15 000 \$ |
| Lilith & Cie | 8 000 \$ |
| Maison de l'architecture du Québec | 11 000 \$ |
| Objets Dansants Non-Identifiés (O.D.N.I.) | 12 000 \$ |
| Productions réalisations indépendantes de Montréal (PRIM) | 13 000 \$ |
| Rencontres internationales du documentaire de Montréal | 12 000 \$ |
| Studio XX | 12 000 \$ |
| Théâtre Aux Écuries | 11 000 \$ |

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1164407001

CE16 1362

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 128 200 \$ aux organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la deuxième date de tombée en 2016, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation des événements indiqués dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine (PSÉS) 2016;

Répartition du soutien financier

| Événements | Organisme | Soutien proposé |
|--|---|------------------------|
| Volet I : International | | |
| Tournoi Invitation de Goalball de Montréal | Association Sportive des Aveugles du Québec (ASAQ) | 1 500 \$ |
| Compétition de BMX Flatland Real City Spin | Association du BMX Flatland au Québec | 6 000 \$ |
| Tournoi ITF 18 ans (Catégorie 2) | Tennis Canada | 5 000 \$ |
| Championnats Internationaux de Tennis en Fauteuil Roulant | Tennis Canada | 5 000 \$ |
| Championnat International Camo Invitation 2016 | Club de plongeon Camo Montréal Inc. | 7 500 \$ |
| Tournoi Invitation du Club Sportif MAA | Squash Québec | 10 000 \$ |
| Total | | 35 000 \$ |
| Volet II : National | | |
| Sélection nationale senior 2 | Fédération de patinage de vitesse du Québec | 2 500 \$ |
| Championnat canadien junior 16 ans et moins | Fondation Élite Junior Tennis I.D.S. | 5 000 \$ |
| Championnats canadiens de handball senior 2016 | Club de handball Celtique de Montréal | 3 700 \$ |
| Championnats Nationaux de Développement Speedo 2016 | Club de plongeon Camo Montréal Inc. | 7 000 \$ |
| Sélections des coupes du monde d'automne | Fédération de patinage de vitesse du Québec | 2 500 \$ |
| Championnat Canadien Ouvert en danse sportive | Danse Sport Québec | 5 000 \$ |
| Total | | 25 700 \$ |
| Volet III : Métropolitain | | |
| Tournoi Bantam/Midget du Sud-Ouest de Montréal, 7 ^e édition | Tournoi Bantam/Midget du Sud-Ouest de Montréal | 9 000 \$ |
| Festival Bravy | Association des braves d'Ahuntsic Inc. | 5 000 \$ |
| Défi Cheer UQÀM | Club des Citadins de l'UQÀM | 6 000 \$ |
| Les championnats d'athlétisme de l'île de Montréal | RSEQ Montréal | 9 000 \$ |
| Les événements de cross-country de l'île de Montréal | RSEQ Montréal | 9 000 \$ |
| Classique verdunoise | Multisports Métro | 6 000 \$ |
| Défi international de bateau-dragon & Festival de la culture de Montréal | Montreal Chinese Cultural & Arts Foundation (MCCAF) | 6 000 \$ |
| 40 ^e Omnium du Québec et entraînement jeunesse | Judo Québec | 8 500 \$ |
| Extreme Cheerfest | North Shore Cheerleading | 9 000 \$ |
| Total | | 67 500 \$ |
| Grand total | | 128 200 \$ |

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1167307002

CE16 1363

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 16 380 \$ à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la réalisation de son plan d'action territorial en développement social, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (Alliances pour la solidarité Ville-MTESS 2013-2017) - Ville liée de Pointe-Claire;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1163220005

CE16 1364

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme Le Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie pour la réalisation du projet Parcours M, édition 2016;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1166344008

CE16 1365

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 26 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 afin de faire la promotion de l'entrepreneuriat dans le cadre du GSEF (Global Social Economy Forum) 2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1165008004

CE16 1366

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 284 767,25 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Construction Généphi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 000 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6853;
- 4 - d'autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, à compter de l'exercice 2018, pour les frais d'entretien des 11 nouvelles structures;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1166316014

CE16 1367

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 2 334 080 \$, pour l'année 2016-2017, à Club des petits déjeuners du Canada pour la réalisation du projet « Nourrir les enfants de Montréal - septembre 2016 au 30 juin 2017 », dans le cadre de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 1 633 856 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement 2016 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
- 4- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du SDSS, de 700 224 \$, pour l'exercice 2017, ce montant sera pris à même l'enveloppe de 5 M\$ en demande additionnelle pour la Politique de l'enfant;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1167392001

CE16 1368

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) visant l'obtention des approbations, autorisations, permissions, attestations et certificats de permis requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) dans le cadre du projet du Campus Outremont et du projet Bonaventure.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1166708005

CE16 1369

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de deux ans, à l'égard de tous les arrondissements afin d'adopter une Politique de gestion contractuelle unique applicable à l'ensemble de ceux-ci, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*;

2 - d'approuver la Politique de gestion contractuelle, jointe au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la Politique de gestion contractuelle, jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1164990001

CE16 1370

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur la transparence et le suivi des motions des conseillers adoptées par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1163430010

CE16 1371

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- de mandater le Service des communications afin :

- d'évaluer les plateformes numériques appropriées pouvant être mises à la disposition des commissions permanentes, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie numérique de la Ville de Montréal, de manière à favoriser la communication auprès des citoyens (R-1);
- d'évaluer les moyens de communication appropriés permettant de mieux rejoindre la diversité montréalaise (R-2);
- de dresser l'inventaire des moyens de communications à sa disposition (R-2);
- d'inclure la diversité montréalaise dans ses stratégies et opérations de communication (R-2);
- de mesurer la portée de ses actions de communications auprès des publics-cibles représentant la diversité montréalaise (R-2).

2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Soutien aux communications des commissions permanentes - Mandat CM14 0954 ».

Adopté à l'unanimité.

30.004 1163430011

CE16 1372

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 40 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, vers le budget de fonctionnement du Service des communications afin de réaliser une campagne de recrutement de citoyens testeurs.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1167286004

CE16 1373

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser un virement budgétaire de 244 300 \$ destiné au financement de 3 postes permanents au Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC), en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2016 du Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division RAC;

- 2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division RAC, à compter de 2017 au montant de 358 200 \$;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1160003002

CE16 1374

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 254 500 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal;
- 2- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire en 2017 de 519 100 \$, en 2018 de 532 000 \$ et en 2019 de 270 400 \$, du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1164107005

CE16 1375

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour du recours intenté par Kelly Johnson et Edmund Idziak contre la Ville de Montréal pour la somme de 175 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Chantal Bruyère, le chèque suivant :
 - 175 000 \$ à l'ordre de Ménard Martin Avocats en fidéicommiss en règlement du capital, des intérêts, l'indemnité additionnelle et les frais judiciaires;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1163219006

CE16 1376

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville et Transdev Québec inc. pour une somme globale de 712 250 \$, dont 502 250 \$ reste à payer avec intérêts et frais d'expert, représentant l'indemnité finale payable à titre de locataire à la suite de l'expropriation à des fins de cour de services municipaux d'une partie des lots 4 177 733 et 1 573 139 ainsi que du lot 1 573 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifiés par les articles 1 et 2 au plan A-46 Saint-Paul ainsi qu'aux articles 1 à 3 au plan A-47 Saint-Paul, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de l'échangeur Turcot;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Cassandre Louis du Service des affaires juridiques, les chèques suivants :
 - le solde de l'indemnité finale totale qui s'élève au montant de 502 250 \$ en capital, plus les intérêts au taux légal comptabilisés à partir du 1^{er} mars 2013 jusqu'à parfait paiement et dont le chèque sera rédigé au nom de l'étude Maître Jean-Pierre Lortie en fidéicommiss;
 - les frais d'experts totalisant la somme de 23 482,31 \$, dont le chèque sera rédigé au nom de Raymond Joyal Cadieux Paquette et associés ltée;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1167300002

CE16 1377

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville et Universcène inc. pour une somme globale de 580 000 \$ dont 75 000 \$ reste à payer avec intérêts et frais d'experts, représentant l'indemnité finale payable à titre de locataire à la suite de l'expropriation à des fins de cour de services municipaux d'une partie des lots 4 177 733 et 1 573 139 ainsi que du lot 1 573 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifiés par les articles 1 à 3 au plan A-47 Saint-Paul, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de l'échangeur Turcot;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Cassandre Louis du Service des affaires juridiques, les chèques suivants:
 - le solde de l'indemnité finale totale qui s'élève au montant de 75 000 \$ en capital, plus les intérêts au taux légal comptabilisés à partir du 30 mars 2013 jusqu'à parfait paiement et dont le chèque sera rédigé au nom de l'étude Maître Jean-Pierre Lortie en fidéicommiss;
 - les frais d'experts totalisant la somme de 30 640, 06 \$ dont le chèque sera rédigé au nom de Raymond Joyal Cadieux Paquette et associés ltée;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1167300001

CE16 1378

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à produire en Cour fédérale une réclamation d'indemnité supplémentaire de 16 558 745,40 \$ contre Sa Majesté la Reine du Canada, dans le cadre des expropriations entourant les travaux de construction du nouveau pont sur le Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1167234001

CE16 1379

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 30 juin 2016 - Volet municipal;
- 2- de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 juin 2016 comparé avec le 30 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1165205005

CE16 1380

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 30 juin 2016 - Volet agglomération ;
- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 juin 2016 comparé avec le 30 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1165205006

CE16 1381

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur « l'Analyse de l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un conseil des politiques alimentaires » .

Adopté à l'unanimité.

30.014 1163430015

CE16 1382

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement - Mandat CM14 0181 ».

Adopté à l'unanimité.

30.015 1163430012

CE16 1383

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1161179009

CE16 1384

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1163430014

CE16 1385

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1165019001

CE16 1386

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

2- de déclarer, le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans, à l'égard de tous les arrondissements afin d'adopter un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques et ce, jusqu'au 22 août 2018, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1166379001

CE16 1387

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur le contrôle des animaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1165086003

CE16 1388

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service »;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) ».

Adopté à l'unanimité.

40.011 1160335001

CE16 1389

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) intitulé « Au-delà des chantiers, pensons les quartiers – L'Avenir des quartiers avoisinant l'échangeur Turcot – Saint-Henri Ouest, Émard, Côte-Saint-Paul ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1161079004

CE16 1390

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 juillet 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1163496007

Levée de la séance 11 h 30

70.001

Les résolutions CE16 1337 à CE16 1390 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville



Dossier # : 1165271002

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure 8 ententes d'achat contractuelles d'une durée de 36 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public 16-15090- (1 à 3 soumissionnaires par contrat) - Montant total des ententes : 7 345 175,01 \$, taxes incluses. |

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles J. Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15090 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

| Firme | Articles |
|--|---|
| Kemira Water solutions Canada Inc (Somme totale : 2 541 671,85 \$, taxes incluses) | Article 1 Alufer : 933 884,44 \$ Article 3 Aluminate SAX-23 : 240 734,66 \$ Article 9 PAX XL-3932 : 827 820 \$ Article 14 Sulfate d'aluminium acidifié à 5% : 539 232,75 \$ |
| Produits Chimiques CCC Itée. (Somme totale : 596 700,13 \$, taxes incluses) | Article 4 Charbon activé : 460 742,19 \$ Article 10.1 Polydadmec (en tote de 1000L) C-592 : 67 260,38 \$ Article 10.2 Polydadmec C-592 (en vrac de 10 tonnes métriques) : 68 697,56 \$ |

| | |
|--|--|
| Brenntag Canada Itée. (Somme totale : 952 441,40 \$, taxes incluses) | Article 5 Chlore liquide 68 kg : 19 448,02 \$ Article 6 chlore liquide 907.2 kg : 572 431,78 \$ Article 13 soude caustique liquide 50 % : 360 561,60 \$ |
| Norkem inc (Somme totale : 629 373,15 \$, taxes incluses) | Article 2 Aluminate de sodium SAX-20 : 109 686,15 \$ Article 8 PAX XL-1900 (PAX XL-19) : 519 687 \$ |
| Veolia Water Technologie Canada inc. (Somme totale : 249 380,78 \$, taxes incluses) | Article 11 Polymère Hydrex : 249 380,78 \$ |
| Univar Canada Itée. (Somme totale : 564 067,35 \$, taxes incluses) | Article 12 Silicate de sodium : 431 156,25 \$ Article 15 Thiosulfate de calcium 30 % : 132 911,10 \$ |
| K + S Sel Windsor Itée. (Somme totale : 1 646 551,23 \$, taxes incluses) | Article 16 Sel-chlorure de sodium pour la production d'hypochlorite de sodium 0.08 % : 1 646 551,23 \$ |
| SNF Canada Itée. (Somme totale : 164 989,12 \$, taxes incluses) | Article 18.1 Polydadmac C-595 (en tote de 1000 L) : 82 494,56 \$ Article 18.2 Polydadmac C-595 (en vrac de 10 tonnes métriques) : 82 494,56 \$ |

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-08 09:22

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165271002

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure 8 ententes d'achat contractuelles d'une durée de 36 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public 16-15090- (1 à 3 soumissionnaires par contrat) - Montant total des ententes : 7 345 175,01 \$, taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable du Service de l'eau exploite six (6) usines pour l'agglomération de Montréal. Les traitements requis pour la production de l'eau potable nécessitent l'utilisation de différents produits chimiques. Chaque usine a une filière de traitement différente. Tous les produits chimiques utilisés sont conformes au standard NSF 60 (National Sanitation Foundation).

Afin de faciliter l'élimination des particules en suspension dans l'eau lors de la clarification de celle-ci, nous utilisons des coagulants et des aides coagulants aux six (6) usines.

De manière à désinfecter l'eau avant de la distribuer, le chlore liquide ou l'hypochlorite de sodium sont utilisés aux usines: Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. Aux usines Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, le sel-chlorure de sodium est utilisé pour la génération sur site de l'hypochlorite de sodium qui sert à la désinfection de l'eau distribuée.

Le charbon activé est utilisé aux usines Pointe-Claire et Dorval pour réduire les goûts et odeurs présents dans l'eau.

Le thiosulfate de calcium est un produit réducteur qui est utilisé aux usines Atwater et Charles-J. Des Bailleurs afin d'éliminer le résiduel d'ozone.

La soude caustique liquide est utilisée à l'usine Lachine pour la correction du pH de l'eau traitée.

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'acquisition tout en constituant des volumes économiques profitables.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir, sur le site internet de la Ville de Montréal et sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 30 mai 2016. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 juin 2016. La durée de publication a été de vingt (20) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingt (180) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 17 décembre 2016.

Deux (2) addendas ont été émis pour apporter des précisions aux clauses particulières et spécifications techniques.

| | | |
|--------------|--------------|--|
| Addenda no 1 | 2 juin 2016 | Précisions sur les volumes demandés, les produits équivalents, la durée de l'entente, et l'indexation des prix. Révisions à la hausse du volume de thiosulfate de calcium demandé. |
| Addenda no 2 | 10 juin 2016 | Augmentation de la quantité de Polydadmac 595 demandée au bordereau de soumission. Précisions sur la quantité demandée de PAX-XL6. |

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0404 - 18 juin 2015 - Conclure avec Kemira Water Solutions Canada Inc. et Univar Canada Ltd. des ententes-d'achat contractuelles d'une durée de 18 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de filtration et de production d'eau potable - Appel d'offres public 15-14253 - (trois (3) soumissionnaires) (Montant estimé de l'entente 1 : 355 767,14 \$, taxes incluses. Montant estimé de l'entente 2 : 524 998,85 \$, taxes incluses).

CG13 0399 - 26 septembre 2013 - Conclure six (6) ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois pour la fourniture de produits chimiques utilisés pour les usines de filtration et de production d'eau potable - Montant total estimé des ententes à 6 830 029,71 \$ - Appel d'offres public 13-12742 (onze (11) soumissionnaires.).

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à conclure des ententes-cadres pour des achats contractuels d'une durée de trente-six (36) mois chacune. Ces ententes-cadres assurent la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable: Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.

Les produits visés par ces ententes-cadres sont:

| Usines | Produits | Procédés |
|--------------------------------------|---------------------------------------|------------------|
| Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs | PAX-XL 1900 et PAX-XL 3932G | Coagulation |
| Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs | Polydadmac C-595 et Polydadmac C-595, | Aides coagulants |
| Pierrefonds | Alufer ALS-2260 | Coagulation |
| Lachine | Aluminate de sodium SAX-20 | Aide coagulant |
| Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval | Aluminate de sodium SAX-23 | Aide coagulant |
| Pointe-Claire et Dorval | Charbon activé (COL-PL 60-800) | Absorbant |

| | | |
|---|----------------------------------|--|
| Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval | Chlore liquide 68 kg et 907.2 Kg | Désinfection |
| Pierrefonds | Polymère Hydrex 3511 | Aide coagulant |
| Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs | Thiosulfate de calcium | Élimination du résiduel d'ozone |
| Lachine | Soude caustique liquide 50% | Correction du pH de l'eau traitée |
| Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs | Sel-chlorure de sodium | Génération d'hypochlorite de sodium sur site |
| Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval | Silicate de sodium | Aide coagulant |

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation et les prévisions des besoins pour les trente-six (36) prochains mois. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public # 16-15090, quinze (15) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres. Cinq (5) entreprises se sont désistées. Voici les motifs évoqués : deux (2) soumissionnaires n'ont pas évoqué de motif de désistement et deux (2) autres ont mentionné qu'ils ne rencontrent pas les spécifications des produits demandés. Un (1) soumissionnaire a quant à lui évoqué que le délai de soumission lui était insuffisant, les longs délais d'octroi de la part de la Ville et les délais de livraison hors d'atteinte. Dix (10) entreprises ont formulé une offre. La liste des preneurs du cahier des charges est indiquée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Après l'analyse des soumissions, il s'avère que les dix (10) soumissionnaires sont conformes techniquement pour au moins un article (produit) au bordereau des prix. Il est à noter qu'une firme pouvait soumissionner sur un ou plusieurs articles. Cette stratégie d'approvisionnement visait à permettre à ouvrir le marché à la compétition et favoriser un plus grand nombre d'offres.

Analyse des écarts

Les écarts entre les prix soumissionnés et les prix estimés du présent appel d'offres s'expliquent principalement par le fait que les prix budgétaires utilisés pour la préparation de l'estimé sont généralement plus élevés que les prix unitaires soumissionnés.

Il faut noter l'effet de la clause 9 "Garantie du prix plancher" de la section des *Clauses administratives particulières* de l'appel d'offres laquelle stipule que :

" l'adjudicataire du contrat s'engage à l'effet que s'il offrait n'importe lequel des produits chimiques énumérés dans cet appel d'offres à une autre municipalité, un arrondissement ou un service corporatif de l'île de Montréal à un prix inférieur à celui offert à la Ville, il devra revenir auprès de la Ville pour lui offrir ce meilleur prix ."

Cette clause incite les fournisseurs à formuler une meilleure offre ce qui, par conséquent, tend à augmenter l'écart entre le prix estimé et le prix obtenu.

Analyses des soumissions

Voici l'analyse des soumissions conformes aux spécifications techniques et administratives pour chacun des articles au bordereau des prix.

Article 1 Alufer ALS-2260

| Tableau d'analyse des soumissions | | | |
|---|-------------------|---------------------------|--------------------|
| Article 1 - Alufer (ALS-2260) | | | |
| Firmes soumissionnaires conformes | Prix (avec taxes) | Contingences (avec taxes) | Total (avec taxes) |
| 1. Kemira Water Solutions Canada Inc. | 933 884.44 \$ | 0.00 \$ | 933 884.44 \$ |
| Estimation interne des professionnels | 1 024 080.49 \$ | 0.00 \$ | 1 024 080.49 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues | | | 933 884.44 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | | | (90 196.05) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | | | -8.81% |

Deux (2) firmes ont formulé une offre. La soumission des Produits Chimiques Chemtrade ltée au montant de 1 400 826,66\$, taxes incluses, est jugée non-conforme, car elle ne rencontre pas les spécifications techniques. La concentration en fer est 4% inférieure et la concentration en aluminium est supérieure de plus de 1% aux concentrations respectivement demandées à l'appel d'offres. La nature même du produit est changée et correspond à un produit différent, ce produit est non-conforme. Le plus bas soumissionnaire conforme est Kemira Water Solutions Canada inc.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 8,81% par rapport à l'estimation interne.

Article 2 Aluminat de sodium SAX-20.

| Tableau d'analyse des soumissions | | | |
|---|----------------------|------------------------------|-----------------------|
| Article 2 - Aluminat de sodium (SAX-20) | | | |
| Firmes soumissionnaires conformes | Prix (avec taxes) | Contingences (avec taxes) | Total (avec taxes) |
| 1. Norkem inc. | 109 686.15 \$ | - \$ | 109 686.15 \$ |
| 2. Kemira Water Solutions Canada Inc. | 114 032.21 \$ | - \$ | 114 032.21 \$ |
| Estimation interne des professionnels | 146 048.83 \$ | - \$ | 146 048.83 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues | | | 111 859.18 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 1.98% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | | | 4 346.06 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | | 3.96% |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | | | (36 362.68) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | | | -24.90% |

Deux (2) firmes ont formulé une offre. Le plus bas soumissionnaire conforme est Norkem inc.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 24,90 % par rapport à l'estimation interne.

Article 3 Aluminat de sodium SAX-23.

| Tableau d'analyse des soumissions | | | |
|---|-------------------|---------------------------|--------------------|
| Article 3 - Aluminat de sodium (SAX-23) | | | |
| Firmes soumissionnaires conformes | Prix (avec taxes) | Contingences (avec taxes) | Total (avec taxes) |
| 1. Kemira Water Solutions Canada Inc. | 240 734.66 \$ | 0.00 \$ | 240 734.66 \$ |
| Estimation interne des professionnels | 308 325.31 \$ | 0.00 \$ | 308 325.31 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues | | | 240 734.66 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | | | (67 590.65) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | | | -21.92% |

Une seule firme a formulé une offre. L'offre de Kemira Water Solutions Canada inc est jugée conforme.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 21,92 % par rapport à l'estimation interne.

Article 4 Charbon activé (COL-PL60-800)

| Tableau d'analyse des soumissions | | | |
|---|---------------|--------------|--------------------|
| Article 4 - Charbon actif (COL-PL60-800) | | | |
| Firmes soumissionnaires | Prix | Contingences | Total (avec taxes) |
| 1. Produits Chimiques CCC Itée | 460 742.19 \$ | - \$ | 460 742.19 \$ |
| 2. Univar Canada Ltd. | 650 499.81 \$ | - \$ | 650 499.81 \$ |
| Estimation interne des professionnels | 807 111.96 \$ | - \$ | 807 111.96 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues | | | 555 621.00 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 20.59% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | | | 189 757.61 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | | 41.19% |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | | | (346 369.77) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | | | -42.91% |

Deux (2) firmes ont formulé une offre. Les soumissions ont été jugées conformes. Le plus bas soumissionnaire conforme est Les Produits Chimiques CCC Itée.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 42,91 % par rapport à l'estimation interne.

Article 5 Chlore Liquide 68 kg

| Tableau d'analyse des soumissions | | | |
|---|-------------------|---------------------------|--------------------|
| Article 5 - Chlore liquide 68kg | | | |
| Firmes soumissionnaires conformes | Prix (avec taxes) | Contingences (avec taxes) | Total (avec taxes) |
| 1. Brenntag Canada Inc. | 19 448.02 \$ | - \$ | 19 448.02 \$ |
| Estimation interne des professionnels | 26 238.76 \$ | - \$ | 26 238.76 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | | | (6 790.74) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | | | -25.88% |

Une seule firme a formulé une offre. L'offre de Brenntag Canada inc. est jugée conforme.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 25,88 % par rapport à l'estimation interne.

Article 6 Chlore liquide 907.2 Kg

| Tableau d'analyse des soumissions | | | |
|---|-------------------|---------------------------|-----------------|
| Article 6 - Chlore liquide 907,2kg | | | |
| Firmes soumissionnaires conformes | Prix (avec taxes) | Contingences (avec taxes) | Total |
| | | | (avec taxes) |
| 1. Brenntag Canada Inc. | 572 431.78 \$ | - \$ | 572 431.78 \$ |
| Estimation interne des professionnels | 747 710.23 \$ | - \$ | 747 710.23 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | | | (175 278.45) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | | | -23.44% |

Une seule firme a formulé une offre. L'offre de Brenntag est jugée conforme.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 23,44 % par rapport à l'estimation interne.

Article 7 - Hypochlorite de sodium 12% (20L)

Aucun soumissionnaire n'a présenté une offre.

Article 8 PAX-XL1900 (PAX-XL19)

| Tableau d'analyse des soumissions | | | |
|---|-------------------|---------------------------|-----------------|
| Article 8 - PAX-XL 1900 (PAX XL-19) | | | |
| Firmes soumissionnaires conformes | Prix (avec taxes) | Contingences (avec taxes) | Total |
| | | | (avec taxes) |
| 1. Norkem Inc. | 519 687.00 \$ | 0 \$ | 519 687.00 \$ |
| 2. Kemira Water Solutions Canada Inc. | 597 870.00 \$ | 0 \$ | 597 870.00 \$ |
| Estimation interne des professionnels | 639 344.92 \$ | 0 \$ | 639 344.92 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues | | | 558 778.50 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 7.52% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | | | 78 183.00 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | | 15.04% |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | | | (119 657.92) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | | | -18.72% |

Deux (2) firmes ont formulé une offre. Les soumissions ont été jugées conformes. Le plus bas soumissionnaire conforme est Norkem inc..

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 18,72 % par rapport à l'estimation interne.

Article 9 PAX-XL3932 G

| Tableau d'analyse des soumissions | | | |
|---|----------------------|------------------------------|----------------|
| Article 9 - PAX-XL 3932G | | | |
| Firmes soumissionnaires conformes | Prix (avec taxes) | Contingences (avec taxes) | Total |
| | | | (avec taxes) |
| 1. Kemira Water Solutions Canada Inc. | 827 820.00 \$ | 0 \$ | 827 820.00 \$ |
| Estimation interne des professionnels | 904 111.81 \$ | 0 \$ | 904 111.81 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | | | (76 291.81) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | | | -8.44% |

Une seule firme a formulé une offre. L'offre de Kemira Water Solutions Canada inc est jugée conforme.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 8,44 % par rapport à l'estimation interne.

Article 10.1-Polydadmec C-592 (tote de 1000 L)

| Tableau d'analyse des soumissions | | | |
|---|-------------------|---------------------------|--------------------|
| Article 10.1 -Polydamac C-592 (tote de 1000L) | | | |
| Firmes soumissionnaires conformes | Prix (avec taxes) | Contingences (avec taxes) | Total (avec taxes) |
| 1. Produits Chimiques CCC Itée | 67 260.38 \$ | - \$ | 67 260.38 \$ |
| 2. SNF Canada Itée | 82 494.56 \$ | - \$ | 82 494.56 \$ |
| 3. Kemira Water Solutions Canada Inc. | 117 274.50 \$ | - \$ | 117 274.50 \$ |
| Estimation interne des professionnels | 126 282.82 \$ | - \$ | 126 282.82 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues | | | 89 009.81 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 32.34% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | | | 50 014.13 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | | 74.36% |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | | | (59 022.45) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | | | -46.74% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) | | | 15 234.19 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) | | | 22.65% |

Trois (3) firmes ont formulé une offre. Les soumissions sont jugées conformes. Le plus bas soumissionnaire conforme est Les Produits Chimiques CCC Itée.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est de 46,74 % par rapport à l'estimation interne.

Article 10.2-Polydamac C-592 (vrac de 10 TM)

| Tableau d'analyse des soumissions | | | |
|---|-------------------|---------------------------|--------------------|
| Article 10.2 -Polydadmac C-592 (vrac de 10TM) | | | |
| Firmes soumissionnaires conformes | Prix (avec taxes) | Contingences (avec taxes) | Total (avec taxes) |
| 1. Produits Chimiques CCC Itée | 68 697.56 \$ | - \$ | 68 697.56 \$ |
| 2. SNF Canada Itée | 82 494.56 \$ | - \$ | 82 494.56 \$ |
| 3. Kemira Water Solutions Canada Inc. | 138 544.88 \$ | - \$ | 138 544.88 \$ |
| Estimation interne des professionnels | 126 282.82 \$ | - \$ | 126 282.82 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues | | | 96 579.00 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 40.59% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | | | 69 847.31 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | | 101.67% |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | | | (57 585.26) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | | | -45.60% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) | | | 13 797.00 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) | | | 20.08% |

Trois (3) firmes ont formulé une offre. Les soumissions sont jugées conformes. Le plus bas soumissionnaire conforme est Les Produits Chimiques CCC Itée.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 45,60 % par rapport à l'estimation interne.

Article 11 Polymère Hydrex 3511

| Tableau d'analyse des soumissions | | | |
|---|-------------------|---------------------------|--------------------|
| Article 11 - Polymères Hydrex 3511 (sac de 750kg) | | | |
| Firmes soumissionnaires conformes | Prix (avec taxes) | Contingences (avec taxes) | Total (avec taxes) |
| 1. Veolia Water Technologies Canada Inc. | 249 380.78 \$ | - \$ | 249 380.78 \$ |
| Estimation interne des professionnels | 274 161.84 \$ | - \$ | 274 161.84 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | | | (24 781.06) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | | | -9.04% |

Une seule firme a formulé une offre. L'offre de Veolia Water Technologie Canada inc. est jugée conforme.

L'écart entre la plus basse soumission et l'estimation interne est favorable de 9.04% par rapport à l'estimation interne.

Article 12 Silicate de sodium

| Tableau d'analyse des soumissions | | | |
|---|-------------------|---------------------------|--------------------|
| Article 12 - Silicate de sodium | | | |
| Firmes soumissionnaires conformes | Prix (avec taxes) | Contingences (avec taxes) | Total (avec taxes) |
| 1.. Univar Canada Itée | 431 156.25 \$ | - \$ | 431 156.25 \$ |
| 2. Brenntag Canada Inc. | 454 151.25 \$ | - \$ | 454 151.25 \$ |
| 3. Produits Chimiques CCC Itée | 490 943.25 \$ | - \$ | 490 943.25 \$ |
| Estimation interne des professionnels | 618 554.01 \$ | - \$ | 618 554.01 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues | | | 458 750.25 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 6.40% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | | | 59 787.00 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | | 13.87% |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | | | (187 397.76) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | | | -30.30% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) | | | 22 995.00 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) | | | 5.33% |

Trois (3) firmes ont formulé une offre. Le plus bas soumissionnaire conforme est Univar Canada Itée.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 30,30 % par rapport à l'estimation interne.

Article 13 Soude caustique liquide 50%

| Tableau d'analyse des soumissions | | | |
|---|----------------------|------------------------------|-----------------------|
| Article 13 - Soude caustique liquide 50% | | | |
| Firmes soumissionnaires conformes | Prix (avec taxes) | Contingences (avec taxes) | Total (avec taxes) |
| 1. Brenntag Canada Inc. | 360 561.60 \$ | - \$ | 360 561.60 \$ |
| 2. Univar Canada Ltd. | 427 707.00 \$ | - \$ | 427 707.00 \$ |
| Estimation interne des professionnels | 756 476.82 \$ | - \$ | 756 476.82 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues | | | 394 134.30 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 9.31% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | | | 67 145.40 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | | 18.62% |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | | | (395 915.22) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | | | -52.34% |

Deux (2) firmes ont formulé une offre. Les soumissions sont jugées conformes. Le plus bas soumissionnaire conforme est Brenntag Canada Inc.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 52,34 % par rapport à l'estimation interne.

Article 14 Sulfate d'aluminium acidifié 5%

| Tableau d'analyse des soumissions | | | |
|---|----------------------|------------------------------|-----------------------|
| Article 14 - Sulfate d'Aluminium acidifié 5% | | | |
| Firmes soumissionnaires conformes | Prix (avec taxes) | Contingences (avec taxes) | Total (avec taxes) |
| 1. Kemira Water Solutions Canada Inc. | 539 232.75 \$ | - \$ | 539 232.75 \$ |
| 2. Produits chimiques Chemtrade Canada Ltée | 591 546.38 \$ | - \$ | 591 546.38 \$ |
| Estimation interne des professionnels | 649 105.91 \$ | - \$ | 649 105.91 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues | | | 565 389.57 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 4.85% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | | | 52 313.63 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | | 9.70% |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | | | (109 873.16) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | | | -16.93% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) | | | 52 313.63 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) | | | 9.70% |

Deux (2) firmes ont formulé une offre. Les soumissions sont jugées conformes. Le plus bas soumissionnaire conforme est Kemira Water Solutions Canada inc.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 16,93 % par rapport à l'estimation interne.

Article 15 Thiosulfate de calcium

| Tableau d'analyse des soumissions | | | |
|---|----------------------|----------------------|----------------|
| Article 15 - Thiosulfate de calcium | | | |
| Firmes soumissionnaires conformes | Prix (avec taxes) | Prix (avec taxes) | Total |
| | | | (avec taxes) |
| 1. Univar Canada Ltd. | 132 911.10 \$ | - \$ | 132 911.10 \$ |
| 2. Cleartech Industries Inc. | 163 264.50 \$ | - \$ | 163 264.50 \$ |
| Estimation interne des professionnels | 169 255.59 \$ | - \$ | 169 255.59 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues | | | 148 087.80 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 11.42% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | | | 30 353.40 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | | 22.84% |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | | | (36 344.49) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | | | -21.47% |

Deux (2) firmes ont formulé une offre. Les soumissions sont jugées conformes. Le plus bas soumissionnaire conforme est Univar Canada Ltd.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 21,47 % par rapport à l'estimation interne.

Article 16 Sel-Chlorure de sodium pour la production d'hypochlorite de sodium

| Tableau d'analyse des soumissions | | | |
|---|----------------------|------------------------------|-----------------|
| Article 16 - Sel - Chlorure de sodium - production d'hypochlorite | | | |
| Firmes soumissionnaires conformes | Prix (avec taxes) | Contingences (avec taxes) | Total |
| | | | (avec taxes) |
| 1. K + S Sel Windsor Itée | 1 646 551.23 \$ | - \$ | 1 646 551.23 \$ |
| Estimation interne des professionnels | 1 767 959.53 \$ | - \$ | 1 767 959.53 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | | | (121 408.30) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | | | -6.87% |

Une seule firme a formulé une offre. L'offre de K+S Sel Windsor est jugée conforme.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 6,87 % par rapport à l'estimation interne.

Article 17 PAX-XL6 Poly-chlorure d'aluminium liquide

Ce produit ne sera pas commandé car aucun volume n'a été spécifié pour cet article (produit) au bordereau de soumission.

Article 18.1-Polydadmec C-595 (tote de 1000 L)

| Tableau d'analyse des soumissions | | | |
|---|-------------------|---------------------------|----------------|
| Article 18.1 - Polydadmec C-595 (tote de 1000L) | | | |
| Firmes soumissionnaires conformes | Prix (avec taxes) | Contingences (avec taxes) | Total |
| | | | (avec taxes) |
| 1. SNF Canada Itée | 82 494.56 \$ | - \$ | 82 494.56 \$ |
| 2. Kemira Water Solutions Canada Inc. | 117 274.50 \$ | - \$ | 117 274.50 \$ |
| Estimation interne des professionnels | 126 282.82 \$ | - \$ | 126 282.82 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues | | | 99 884.53 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 21.08% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | | | 34 779.94 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | | 42.16% |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | | | (43 788.26) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | | | -34.67% |

Deux (2) firmes ont formulé une offre. Les soumissions sont jugées conformes. Le plus bas soumissionnaire conforme est SNF Canada Itée.

Lors de l'estimation aucune quantité n'avait été indiquée au bordereau de soumission. À l'addenda 2, la quantité de ce produit a été précisée. L'article 18.1 a été créé avec une quantité demandée en tote de 1000 L. L'estimation a été révisée avec cette donnée.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 34,67 % par rapport à l'estimation interne.

Article 18.2-Polydadmec C-595 (vrac de 10 TM)

| Tableau d'analyse des soumissions | | | |
|---|----------------------|------------------------------|-----------------------|
| Article 18.2 - Polydadmec C-595 (vrac de 10T.M.) | | | |
| Firmes soumissionnaires conformes | Prix (avec taxes) | Contingences (avec taxes) | Total (avec taxes) |
| 1. SNF Canada ltée | 82 494.56 \$ | - \$ | 82 494.56 \$ |
| 2. Kemira Water Solutions Canada Inc. | 138 544.88 \$ | - \$ | 138 544.88 \$ |
| Estimation interne des professionnels | 126 282.82 \$ | - \$ | 126 282.82 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues | | | 110 519.72 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 33.97% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | | | 56 050.32 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | | 67.94% |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | | | (43 788.26) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | | | -34.67% |

Deux (2) firmes ont formulé une offre. Les soumissions sont jugées conformes. Le plus bas soumissionnaire conforme est SNF Canada ltée.

Lors de l'estimation aucune quantité n'avait été indiquée au bordereau de soumission. À l'addenda 2, la quantité de ce produit a été précisée. L'article 18.2 a été créé avec une quantité demandée en vrac. L'estimation a été révisée avec cette donnée.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 34,67 % par rapport à l'estimation interne.

Résumé des ententes à conclure

Nous recommandons d'octroyer les contrats suivants :

1- Article 1 Alufer : 933 884.44 \$; **Article 3** Aluminate SAX-23 : 240 734.66 \$; **Article 9** PAX XL-3932G : 827 820.00; **Article 14** Sulfate d'aluminium acidifié à 5%: 539 232.75 \$.

Somme totale de 2 541 671.85 \$, taxes incluses à **Kemira Water solutions Canada Inc.**

2- Article 2 Aluminate de sodium SAX-20: 109 686.15\$; **Article 8** PAX XL-1900: 519 687.00\$.

Somme totale de 629 373.15 \$, taxes incluses à **Norkem inc.**

3- Article 4 Charbon activé : 460 742.19 \$; **Article 10.1** Polydadmec (en tote de 1000L) C-592 :67 260.38 \$; **Article 10.2** Polydadmec C-592 (en vrac de 10 tonnes métriques) :68 697.56 \$.

Somme totale de 596 700.13 \$, taxes incluses à **Produits Chimiques CCC ltée.**

4- Article 5 Chlore liquide 68 kg : 19 448.02\$; **Article 6** chlore liquide 907.2 kg : 572 431.78 \$; **Article 13** soude caustique liquide 50% : 360 561.60 \$.

Somme totale de 952 441.40 \$, taxes incluses à **Brenntag Canada Itée.**

5- Article 11 Polymère Hydrex : 249 380.78 \$.

Somme totale de 249 380.78 \$, taxes incluses à **Veolia Water Technologie Canada inc.**

6- Article 12 Silicate de sodium : 431 156.25 \$; **Article 15** Thiosulfate de calcium 30% : 132 911.10 \$.

Somme totale de 564 067.35 \$, taxes incluses à **Univar Canada Itée.**

7- Article 16 Sel-chlorure de sodium pour la production d'hypochlorite de sodium 0.08% : 1 646 551.23 \$.

Somme totale de 1 646 551.23 \$, taxes incluses à **K + S Sel Windsor Itée.**

8- Article 18.1 Polydadmac C-595 (en tote de 1000L) : 82 494.56 \$; **Article 18.2** Polydadmac C-595 (en vrac de 10 tonnes métriques) : 82 494.56 \$.

Somme totale de 164 989.12 \$, taxes incluses à **SNF Canada Itée.**

Les validations ont été faites au Registre des entreprises non admissibles (RENA), aucun soumissionnaire n'y figure.

Les adjudicataires recommandés sont conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Ces contrats ne sont pas visés par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)* . Les adjudicataires recommandés n'ont pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement et la Direction de l'eau potable ont effectué une estimation préalable de la dépense totale évaluée à 9 352 036,16 \$, taxes incluses, pour les trente-six (36) mois de la durée du contrat qui inclut les ajouts des quantités des articles 18.1 et 18.2. Le total des sommes à octroyer est de 7 345 175,01 \$, taxes incluses. L'écart entre la somme des contrats à octroyer et l'estimation interne est favorable de 21,46 %.

Ces produits chimiques seront utilisés par les usines de filtration et de production d'eau potable de l'agglomération de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'alimentation en eau qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente vise à assurer une alimentation fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces produits chimiques sont essentiels aux opérations des usines de production d'eau potable. Ces contrats permettront d'assurer la constance et la facilité d'acquisition des produits.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : Septembre 2016

Émission des ententes : Au fur et à mesure de la terminaison des ententes-cadres actuelles.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

André CAZA
Resp. des operations (service de l'eau)

ENDOSSÉ PAR

André MARSAN
Chef de l'exploitation des usines

Le : 2016-07-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2016-08-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-08-04



Dossier # : 1167130001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la convention de participation de la Ville de Montréal au projet de recherche Geothink de l'Université McGill et autoriser M. Stéphane Goyette à signer la convention. |

Il est recommandé d'approuver la convention de participation de la Ville de Montréal au projet de recherche Geothink de l'Université McGill et d'autoriser M. Stéphane Goyette à signer la convention.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-17 12:31

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167130001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la convention de participation de la Ville de Montréal au projet de recherche Geothink de l'Université McGill et autoriser M. Stéphane Goyette à signer la convention. |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la nouvelle politique de données ouvertes adoptée par le Conseil municipal le 14 décembre 2015, le Bureau de la ville intelligente et numérique souhaite appuyer certaines initiatives supportant le développement des données ouvertes. Le projet de recherche « How the Geospatial Web 2.0 is Reshaping Government-Citizen Interactions » vise à évaluer l'impact des données ouvertes au Canada ainsi qu'à proposer des approches et des bonnes pratiques dans le but de maximiser les gains économiques et sociaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE15 1499 - 12 décembre 2015 - **Adoption de la nouvelle "Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal" et la "Directive sur la gouvernance des données"**
- CE15 1023 - 3 juin 2015 - **Adoption de la "Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique" et le "Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique" qui en découle**
- CE14 0249 - 19 février 2014 - **Adoption de la mise à jour de la licence de données ouvertes de la Ville de Montréal**

DESCRIPTION

Dans le cadre de ce programme de recherche, actif depuis 2013, l'Université McGill collabore avec plusieurs autres universités nord-américaines ainsi qu'avec plusieurs villes canadiennes, dont Toronto, Ottawa et Vancouver. Outre les articles scientifiques, le projet de recherche développe un cadre centré sur l'action des gouvernements et propose des analyses orientées vers les praticiens, notamment des documents de bonnes pratiques et ce, autant sur des aspects techniques, comme les standards de données pouvant être adoptés, que sur aspects stratégiques, comme les meilleures approches pour soutenir l'utilisation des données.

JUSTIFICATION

L'équipe en charge des données ouvertes au sein du Bureau de la ville intelligente et numérique réalise déjà une veille active des bonnes pratiques en matière de données ouvertes. La collaboration au projet de recherche permettra de renforcer cette démarche et d'apporter l'avis d'experts nationaux sur le sujet et de traduire ces avis en action. Par ailleurs, cette participation permettra de faire connaître le rôle de leader de la Ville de Montréal en matière de données ouvertes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de la Ville de Montréal sera de 5460\$ en nature, à savoir 2 semaines en temps homme (à 52\$/h) de septembre 2016 à mars 2018. Le temps consacré à cette recherche visera notamment à participer à des ateliers, rencontres et conférences téléphoniques au sujet des données ouvertes ainsi que contribuer à, lire et commenter des articles et rapports concernant les données ouvertes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Démontrer l'engagement de la Ville de Montréal en matière de transparence gouvernementale.
Supporter le développement économique sur le créneau ville intelligente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue. La convention de participation prévoit que la contribution de la Ville de Montréal sera mentionné dans les communication publication de l'Université McGill concernant ce projet de recherche.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane GUIDOIN
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-09

Stéphane G GOYETTE
Directeur

CE : 20.003
2016/08/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160191004

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | - |
| Compétence d'agglomération : | Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier de 15 000 \$ au Forum des politiques publiques inc. pour l'organisation et la remise du Prix Marcel-Côté pour les années 2016, 2017 et 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ au Forum des politiques publiques inc. pour l'organisation et la remise du Prix Marcel-Côté pour les années 2016, 2017 et 2018 dans le cadre du budget régulier du Service du développement économique;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-19 16:00

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160191004

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | - |
| Compétence d'agglomération : | Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier de 15 000 \$ au Forum des politiques publiques inc. pour l'organisation et la remise du Prix Marcel-Côté pour les années 2016, 2017 et 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

Homme d'affaires, fondateur de SECOR inc., philanthrope et amoureux des arts, Marcel Côté est décédé subitement le 24 mai 2014. En mai 2015, le Forum des politiques publiques du Canada, une organisation non-gouvernementale et sans but lucratif dont la mission vise la bonne gouvernance et le leadership dans la fonction publique, créait le Prix Marcel-Côté en l'honneur du nom et de l'héritage de cet économiste visionnaire. Monsieur Côté avait été président du conseil d'administration du Forum.

Le Prix vise à reconnaître des leaders québécois pour leur contribution exemplaire à la bonne gouvernance et aux politiques publiques. En 2015, Louise Roy et Jacques Ménard en ont été ses premiers récipiendaires.

Le 15 mars dernier, le Forum transmettait à l'Administration municipale une demande de contribution annuelle de 5 000 \$ afin de supporter l'événement lié à la remise du Prix. La demande est en pièce jointe. Le Forum n'a jamais reçu de contribution financière de la Ville.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain ainsi que la Jeune chambre de commerce de Montréal sont des partenaires du Forum dans la promotion et l'organisation de l'événement.

Le présent dossier propose une contribution financière totale de 15 000 \$ pour appuyer la remise du Prix Marcel-Côté en 2016, 2017 et 2018. En 2016, le prix sera remis lors d'un 5 à 7 qui se tiendra le 13 septembre prochain. Les lauréats 2016 du Prix sont :

- Louise Arbour, qui a notamment été juge à la Cour suprême du Canada et Haut-commissaire aux droits de l'homme pour l'Organisation des nations unies (ONU);

- Marie Bernard-Meunier, chercheuse invitée de l'Institut allemand de la Sécurité et des Affaires internationales et ambassadrice du Canada en Allemagne de 2000 à 2004;
- Marc-André Blanchard, ambassadeur du Canada auprès de l'ONU et autrefois président du conseil et chef de la direction du cabinet McCarthy Tétrault;
- Louise Fréchette, vice-secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies de 1998 à 2006.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Un projet de protocole d'entente prévoit le versement de la contribution financière de 5 000 \$ de la Ville pour chacune des années 2016, 2017 et 2018. Celle-ci doit être exclusivement affectée à l'organisation de l'événement entourant la remise du Prix Marcel-Côté. En contrepartie du soutien de la Ville, le Forum des politiques publiques s'engage à accorder à la Ville la visibilité (image, communiqués, présences) en lien avec l'événement.

JUSTIFICATION

Marcel Côté a été actif dans le développement économique de Montréal et du Québec pendant plus de 30 ans. Il est co-auteur du rapport Côté-Séguin *Une métropole à la hauteur de ses aspirations* relatif aux enjeux de gouvernance et de fiscalité de Montréal. Il a agi à titre d'imminence grise auprès de nombreux entrepreneurs et politiciens.

L'homme d'affaires était aussi engagé de le développement social, culturel et politique de Montréal. De nombreuses organisations montréalaises ont profité de ses conseils et de sa générosité. Son engagement et son altruisme sont jugés remarquables.

Les qualités de l'homme justifient la création d'un prix à son nom et à son image. La contribution de Montréal au prix permettra de perpétuer la mémoire de Marcel Côté chez les montréalais et tous les québécois. D'ailleurs, avec ce prix le Forum veut rappeler aux leaders établis et émergents la différence fondamentale qu'ils peuvent faire dans la société.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser un soutien financier de 15 000 \$ qui ferait l'objet de trois versements, soit 5 000 \$ pour chacune des années 2016, 2017 et 2018.

Les crédits requis sont inscrits au budget de fonctionnement du Service du développement économique (dépenses d'agglomération).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pérennité du Prix Marcel-Côté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera planifiée avec la collaboration du Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2016 : la remise du Prix Marcel-Côté se fera le 13 septembre 2016

2017 et 2018 : date de l'événement à déterminer

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie B BERTRAND
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-08-17



Dossier # : 1161353003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Cabinet du maire et du comité exécutif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense totale de 60 000 \$ en accordant un don à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant le séisme survenue au centre de l'Italie. / Autoriser un virement budgétaire de 60 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction générale. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense non récurrente de 60 000 \$ en accordant un don à La société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant le séisme survenu en Italie;
2. d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2016 de la Direction générale;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-29 10:33

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1161353003**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Cabinet du maire et du comité exécutif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense totale de 60 000 \$ en accordant un don à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant le séisme survenue au centre de l'Italie. / Autoriser un virement budgétaire de 60 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction générale. |

CONTENU

CONTEXTE

Un séisme de magnitude 6,2 sur l'échelle de Richter a frappé le centre de l'Italie dans la nuit de mardi à mercredi le 24 août. En date de vendredi le 26 août, la protection civile italienne dresse un bilan de l'ordre de 267 morts et 400 blessés hospitalisés. Ce tremblement de terre, le trente-deuxième à frapper l'Italie depuis 1900, est le deuxième le plus meurtrier depuis celui de 1980, lorsque 4 689 personnes avaient péri dans la région de Naples. Quarante-huit heures après le tremblement de terre qui a détruit plusieurs villages, les opérations de secours se poursuivent pour tenter de retrouver des survivants dans les décombres. La terre a continué à trembler dans la nuit de jeudi à vendredi, au cours de laquelle une quarantaine de répliques ont été enregistrées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La Ville de Montréal souhaite apporter une aide financière à la Croix-Rouge pour soutenir la population sinistrée. La Croix-Rouge canadienne est actuellement en phase d'organisation d'une mission en Italie, pour offrir des secours, notamment sous forme d'hébergement, de vivres, d'eau et d'autres articles de première nécessité.

JUSTIFICATION

Cette tragédie a suscité une vive émotion au sein de la communauté montréalaise. La Ville de Montréal souhaite apporter son soutien dans un esprit de solidarité en d'entraide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 60 000 \$, sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 60 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues

d'administration (chapitre corporatif) devra être virée au budget 2016 de la Direction générale. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de la Ville de Montréal permettra de soutenir les interventions de première ligne déjà entreprises par les autorités locales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué de presse à prévoir.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lise ROUSSEL, Service des finances

Lecture :

Lise ROUSSEL, 26 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS
Conseiller gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-26

Normand LAPOINTE
Directeur_ adjoint au directeur général



Dossier # : 1167369001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des communications , Direction , Division des communications corporatives |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la délégation de signature au directeur du Service des communications dans le cadre du projet de tournage de la série En pleine Tempête par Productions Pixcom |

Il est recommandé :

1. d'autoriser la délégation de signature au directeur du Service des communications dans le cadre du tournage de la série En pleine Tempête par les Productions Pixcom ;
2. le producteur des Productions Pixcom sera entièrement responsable de tous les coûts reliés à la production de la série En Pleine Tempête.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-18 20:00

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167369001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des communications , Direction , Division des communications corporatives |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la délégation de signature au directeur du Service des communications dans le cadre du projet de tournage de la série En pleine Tempête par Productions Pixcom |

CONTENU

CONTEXTE

Le projet En Pleine Tempête est une série documentaire, de 10 épisodes de 30 minutes, à laquelle la Ville de Montréal compte participer de façon active, en permettant au producteur de Productions Pixcom d'accompagner des déneigeurs et des experts des opérations de déneigement, de la Ville de Montréal, lors des tempêtes de neige. Cette série vise à démystifier les opérations de déneigement, dans la métropole, en mettant en lumière les multiples tâches et responsabilités inhérentes à ce travail, tant pour la ville centre que pour les arrondissements. À cet effet, les arrondissements de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension serviront de secteurs témoins pour les tournages. Cette série sera tournée durant l'hiver 2016-2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

La résolution doit autoriser spécifiquement le directeur du Service des communications à signer l'entente, puisqu'il n'y a pas de délégation prévue en cette matière. Le signataire autorise que les activités régulières de déneigement, de la Ville de Montréal, soient filmées et accepte que les bureaux de la Ville de Montréal, les équipements et toute autre installation, appartenant à la Ville, puissent être filmés. Les activités de déneigement qui font l'objet de la présente entente sont celles conduites par les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Ville-Marie. Tout changement à cet égard devra faire l'objet d'une autorisation de la Ville de Montréal.

Le producteur garantit à la Ville qu'il obtiendra auprès des personnes concernées, notamment les employés de la Ville de Montréal ou les employés d'un contractant de la Ville, toutes les autorisations nécessaires à la réalisation de l'objet du présent contrat, notamment les licences de droit d'auteur ou les autorisations en matière de respect de la vie privée.

JUSTIFICATION

La délégation de signature est nécessaire pour la poursuite du projet puisqu'il n'y a aucune délégation de signature du CE permettant au directeur des communications de signer le

présent contrat. Le directeur du Service des communications doit autoriser, au nom de la Ville de Montréal, la participation de celle-ci à cette production audio-visuelle de type documentaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le producteur des Productions Pixcom sera entièrement responsable de tous les coûts reliés à la production de la série En Pleine Tempête.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie Michaëlla PERSAND

ENDOSSÉ PAR

Louise M TREMBLAY

Le : 2016-08-17

Secrétaire d'unité administrative

Chef de division - Communications
corporatives>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service

Tél : 514 872-3275

Approuvé le : 2016-08-18



Dossier # : 1164565006

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Rembourser la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour les dépenses capitalisables effectuées en 2015 au poste de quartier 4 (3165), situé au 4139, boul. des Sources, à Dollard-des-Ormeaux. Autoriser une dépense de 248 726,59 \$. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 248 725,59 \$ pour rembourser les dépenses capitalisables du poste de quartier 4 à Dollard-des-Ormeaux;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-08-22 08:24

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164565006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Rembourser la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour les dépenses capitalisables effectuées en 2015 au poste de quartier 4 (3165), situé au 4139, boul. des Sources, à Dollard-des-Ormeaux. Autoriser une dépense de 248 726,59 \$. |

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier 4 du Service de police de la Ville de Montréal (le « PDQ 4 »), situé au 4139, boul. des Sources à Dollard-des-Ormeaux, est la propriété de la Ville de Dollard-des-Ormeaux. Le PDQ 4 occupe 100 % des locaux pour une superficie totale de 4 711 pi².

En vertu de l'entente d'occupation du poste de quartier 4 qui a été présentée au conseil d'agglomération pour approbation (GDD 1164565005), la Ville de Montréal s'engage à rembourser, selon le prorata d'occupation, les dépenses capitalisables à la Ville de Dollard-des-Ormeaux auxquelles s'ajoutent 12,5 % pour les frais d'administration et de gestion.

La Ville de Dollard-des-Ormeaux a procédé à des travaux capitalisables dans le bâtiment abritant le PDQ 4 en 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE16 1305 - 10 août 2016 - 4139, boulevard des Sources, Dollard-des-Ormeaux - Approbation de l'entente d'occupation pour 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 avec la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

DESCRIPTION

La Ville de Dollard-des-Ormeaux a octroyé deux contrats de construction en 2015 pour maintenir en opération l'immeuble du PDQ 4. Les travaux consistaient à refaire la toiture de la partie ancestrale du bâtiment (phase 1) et remplacer l'une des deux unités au toit du système de climatisation, ventilation et chauffage qui ne fonctionnait plus adéquatement. Les travaux ont été exécutés par les firmes « C. Gera construction et gérance de projets inc. » et « Mécanique RH Ltée ».

La présente demande vise le remboursement à la Ville de Dollard-des-Ormeaux des dépenses capitalisables du PDQ 4 pour l'année 2015.

JUSTIFICATION

Le PDQ 4 est en fonction depuis 1997. La réfection de la toiture (phase 1) et le remplacement de l'une des unités mécaniques au toit étaient devenus essentiels, ces composantes étant rendues à la fin de leur vie utile. Il est donc justifié de payer la totalité des dépenses capitalisables pour l'année 2015.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière a validé la pertinence et la nécessité des travaux exécutés par la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de la facture s'élève à 248 726,59 \$ pour l'année 2015.

| | No facture | PDQ 4 |
|---|-------------------|----------------------|
| Toiture | 15063 - 15105 | 218 227,90 \$ |
| Unité climatisation, chauffage, ventilation | 14996 | 30 498,69 \$ |
| Total | | 248 726,59 \$ |

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Les sommes proviennent du PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière. Le paiement sera effectué en un seul versement pour éviter l'ajout d'intérêt.

Un montant maximal de 248 726,59 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt d'agglomération RCG 15-005 – Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette dépense n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense au comité exécutif : août 2016
Remboursement à Ville de Dollard-des-Ormeaux : août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-08-15

Suzie DESMARAIS
Chef de division par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Denis SAUVÉ
en remplacement de Francine Fortin, Directrice
des transactions immobilières et de la sécurité,
pour la période du 11 au 19 août 2016.

Approuvé le : 2016-08-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-08-18



Dossier # : 1164565007

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Rembourser la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour les dépenses capitalisables effectuées en 2015 à la caserne de pompiers 61 (3197), située au 10, rue Sunnydale, à Dollard-des-Ormeaux. Autoriser une dépense de 426 867,32 \$. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 426 867,32 \$ pour rembourser les dépenses capitalisables de la caserne de pompiers 61 à Dollard-des-Ormeaux;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-08-22 08:24

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164565007

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Rembourser la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour les dépenses capitalisables effectuées en 2015 à la caserne de pompiers 61 (3197), située au 10, rue Sunnydale, à Dollard-des-Ormeaux. Autoriser une dépense de 426 867,32 \$. |

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers 61 du Service des incendies de Montréal (la « caserne 61 »), située au 10, rue Sunnydale à Dollard-des-Ormeaux, est la propriété de la Ville de Dollard-des-Ormeaux. La caserne 61 occupe des locaux totalisant 11 502 pi², ce qui représente 83 % de la superficie totale du bâtiment.

Selon l'entente d'occupation signée entre les deux parties en 2014, la Ville de Montréal s'engage à rembourser, selon le prorata d'occupation, les dépenses capitalisables à la Ville de Dollard-des-Ormeaux auxquelles s'ajoutent 12,5 % pour les frais d'administration et de gestion.

La Ville de Dollard-des-Ormeaux a procédé à des travaux majeurs dans le bâtiment abritant la caserne 61 en 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG14 0144 - 27 mars 2014 - 10, rue Sunnydale, Dollard-des-Ormeaux - Approbation de l'entente d'occupation pour 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2014 avec la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

DESCRIPTION

La Ville de Dollard-des-Ormeaux a octroyé un contrat de construction en 2015 pour maintenir en opération l'immeuble abritant la caserne 61. Les travaux consistaient à refaire l'ensemble de la toiture qui datait de 1984, remplacer toute la fenestration qui datait de 1967 et remplacer le système de ventilation du garage afin de le rendre aux normes et assurer la sécurité des pompiers.

Les travaux ont été exécutés par la firme « 3 Axes construction inc. ».

La présente demande vise le remboursement à la Ville de Dollard-des-Ormeaux des dépenses capitalisables de la caserne 61 pour l'année 2015.

JUSTIFICATION

La caserne 61 est en fonction depuis 1967. La réfection de la toiture et le remplacement de la fenestration étaient devenus essentiels, ces composantes étant rendues à la fin de leur vie utile. Quant au remplacement du système de ventilation dans la garage, il s'agissait d'une exigence réglementaire. Il est donc justifié de payer la quote-part de 83 % des dépenses capitalisables pour l'année 2015.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière a validé la pertinence et la nécessité des travaux exécutés par la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de la facture s'élève à 426 867,32 \$ pour l'année 2015.

| | No facture | Caserne 61 |
|---|---------------------------------------|----------------------|
| Toiture, fenestration, ventilation garage | 14999 - 15018 - 15037 - 15043 - 15158 | 426 867,32 \$ |
| Total | | 426 867,32 \$ |

La répartition du montant pour les différentes composantes se détaille approximativement comme suit:

- Toiture 40 %
- Fenestration 20 %
- Ventilation garage 40 %

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Les sommes proviennent du PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière. Le paiement sera effectué en un seul versement pour éviter l'ajout d'intérêt.

Un montant maximal de 426 867,32 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt d'agglomération RCG 15-005 – Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette dépense n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense au comité exécutif : août 2016

Remboursement à Ville de Dollard-des-Ormeaux : août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-15

Suzie DESMARAIS
Conseiller(ere) en immobilier & expertise
immobiliere

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Denis SAUVÉ
en remplacement de Francine Fortin, Directrice
des transactions immobilières et de la sécurité,
pour la période du 11 au 19 août 2016.

Approuvé le : 2016-08-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-08-18



Dossier # : 1153515001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | - |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la modification des services offerts par la patrouille aqueduc de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à compter du 1er janvier 2016 et le retour des charges inter-unités excédentaires aux arrondissements concernés. |

Faisant suite à l'approbation de la modification des services offerts par la patrouille aqueduc de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve,
Je recommande :

1. d'approuver le retour des charges inter-unités excédentaires aux arrondissements concernés, conformément aux informations inscrites dans les interventions du dossier addenda.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-17 15:11

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1153515001**

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | - |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la modification des services offerts par la patrouille aqueduc de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à compter du 1er janvier 2016 et le retour des charges inter-unités excédentaires aux arrondissements concernés. |

CONTENU**CONTEXTE**

À la demande du Service des finances, ce sommaire addenda est préparé afin que le Conseil municipal puisse approuver les virements budgétaires requis pour refléter la modification au niveau de services de la patrouille aqueduc entre les arrondissements qui est entrée en vigueur le 20 février 2016.

Les arrondissements concernés par cette modification ont déjà approuvé cette démarche et leurs interventions, comprenant le numéro d'imputation où ces virements doivent être effectués, font partie du dossier initial.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Mélanie BEAUDOIN)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soraya CALVO
Secrétaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1153515001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | - |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la modification des services offerts par la patrouille aqueduc de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à compter du 1er janvier 2016 et le retour des charges inter-unités excédentaires aux arrondissements concernés. |

CONTENU

CONTEXTE

La patrouille d'aqueduc agit en quelque sorte comme premier répondant au niveau des réseaux d'aqueduc et d'égout lors de situations d'urgence notamment, lorsqu'il y a une fuite d'eau. Dans un tel cas, elle s'assure de la fermeture des vannes selon les procédures établies. Elle fait ensuite le relais de l'information aux équipes des arrondissements concernés qui seront responsables de la réparation de la conduite.

Actuellement, deux patrouilles d'aqueduc desservent les neuf (9) arrondissements issus de l'ex-ville de Montréal. La patrouille d'aqueduc de l'Est dessert les cinq arrondissements suivants :

- Ahuntsic–Cartierville;
- Villeray–St-Michel / Parc-Extension;
- Rosemont–La Petite-Patrie;
- Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

La patrouille de l'Ouest, basée dans l'arrondissement Sud-Ouest, dessert les quatre (4) autres.

Les cinq (5) employés cols bleus qui constituent la patrouille de l'Est se relaient afin de donner un service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'année longue. Ils relèvent de la division de la voirie de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Le présent sommaire vise à optimiser les services offerts par cette patrouille d'aqueduc en s'assurant de maintenir le service en période critique et à retourner les charges inter-unités excédentaires aux arrondissements concernés.

Pour ce faire, une proposition a été élaborée suite à des rencontres tenues avec les Directeurs des travaux publics des arrondissements desservis par la patrouille de l'Est.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

Le budget de cette activité est important, soit près d'un demi million de dollars (dont près de 100 000 \$ en temps supplémentaire; voir premier tableau de la pièce jointe) pour desservir le territoire de ces cinq arrondissements.

À l'origine, la patrouille d'aqueduc se voulait un service d'urgence, prête à intervenir à tout moment, sur le réseau (fermeture des vannes) en cas de fuite afin de minimiser les dommages causés par celles-ci.

Or, dans une année, la patrouille ne réalise que très peu d'interventions jugées urgentes et essentielles reliées à la fermeture de vannes lors d'une fuite d'eau qui cause des dommages à la propriété. Les principales activités réalisées par les patrouilleurs touchent la fermeture des vannes de service afin de permettre à des plombiers de réaliser des travaux sur le réseau privé, la fermeture des vannes lors des travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc, (travaux qui pourraient être réalisés par les équipes locales d'aqueduc), une tête de puisard à replacer, la recherche de clés ou de téléphones tombés dans un puisard, le ramassage des animaux morts, etc.

Par ailleurs, lorsqu'il y a une fuite d'eau qui cause une infiltration dans un bâtiment, les premiers répondants des services d'urgence, soit les pompiers, interviennent déjà afin de minimiser les dommages aux citoyens ou à leur propriété.

Ayant un seul effectif en poste pour 5 arrondissements, les patrouilleurs doivent énormément se déplacer pour répondre aux diverses demandes. Il est alors possible que celui-ci ne puisse intervenir à un endroit stratégique dans un délai raisonnable s'il a déjà été appelé ailleurs pour régler un autre dossier.

À notre connaissance, aucun autre arrondissement ou ville du Québec n'a de patrouille d'aqueduc 24 heures sur 24, et ce 365 jours par année;

En conclusion et considérant les demandes des quatre arrondissements concernés, nous proposons donc, à compter du 1er janvier 2016, de maintenir la patrouille en période critique, soit de nuit, sept jours sur sept, pendant toute l'année. Les activités normalement prises en charge de jour et de soir par la patrouille d'aqueduc seront désormais assumées par les équipes d'aqueduc, de voirie ou de propreté locales.

En lien avec cette proposition, le tableau comparatif montrant les nouvelles charges inter-unités qui seraient facturées aux arrondissements est joint à la présente en pièce jointe. Plus spécifiquement, le budget équivalent à 2,3 p/a est conservé afin de couvrir les vacances, les congés fériés, etc. Les charges inter-unités résiduelles sont remises aux arrondissements en fonction du pourcentage respectif payé en 2014. Les arrondissements auront le loisir d'utiliser ce montant à leur guise pour former ou consolider leur propre équipe en dehors des heures de disponibilité de la patrouille.

Voici l'horaire que nous proposons de mettre en place :

- Horaire de semaine: 21 h 30 à 6 h 30;
- Horaire de fin de semaine: 18 h 30 à 6 h 30.

Il est à noter que, pour l'horaire de semaine, le seul horaire de nuit disponible dans notre entente locale est le suivant: 00 h 30 à 9 h 30. Si le présent projet est autorisé, nous tenterons d'ajouter l'horaire de semaine 21 h 30 à 6 h 30 pour le 1er janvier 2016 afin de mieux desservir notre clientèle.

JUSTIFICATION

Les arrondissements ont des ressources locales pour intervenir sur des bris d'aqueduc qui pourraient survenir en dehors des heures de couverture de la patrouille.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Suite à cette réduction, voici les ajustements nécessaires aux charges inter-unités pour l'année 2016 pour chaque arrondissement participant à :

| Arrondissement | Charges inter-unités actuelles | Nouvelles charges inter-unités nécessaires | Réduction des charges inter-unités pour atteindre la nouvelle cible |
|---------------------------|--------------------------------|--|---|
| Ahuntsic-Cartierville | 97 600 \$ | 54 500 \$ | -43 100 \$ |
| RDP / PAT | 109 500 \$ | 61 100 \$ | -48 400 \$ |
| Villeray / St-Michel / PE | 74 900 \$ | 41 800 \$ | -33 100 \$ |
| Rosemont--Petite-Patrie | 71 700 \$ | 40 000 \$ | -31 700 \$ |

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La diminution du nombre de déplacements de la patrouille d'aqueduc suite à des appels qui seront dorénavant pris en charge par les équipes locales diminuera l'utilisation de carburant à l'origine des gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er janvier 2016: mise en place du nouvel horaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En tous points conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Avis favorable avec réserve :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Michel JOBIN)

Avis favorable avec commentaires :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Yves GRAVEL)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (David MARCAURELLE)

Avis favorable :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Louise BACHAND)

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics (Louis LAPOINTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Nadine GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soraya CALVO
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Pierre MORISSETTE
Directeur

Le : 2015-02-06

CE : 30.005
2016/08/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.006
2016/08/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1166849001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part à la Table ronde des maires dans le cadre de la réunion annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, à Östersund (Suède), du 12 au 17 septembre 2016. Montant estimé : 2 842,40 \$ |

Il est recommandé:

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part à la Table ronde des maires dans le cadre de la réunion annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, à Östersund (Suède), du 12 au 17 septembre 2016 - montant estimé : 2 842,40 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-08-29 10:38

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166849001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part à la Table ronde des maires dans le cadre de la réunion annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, à Östersund (Suède), du 12 au 17 septembre 2016. Montant estimé : 2 842,40 \$ |

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2004, le Réseau des villes créatives de l'UNESCO vise à développer la coopération internationale parmi les villes pour lesquelles la créativité est un facteur stratégique de développement durable, dans le cadre de partenariats associant les secteurs public et privé, les organisations professionnelles, les communautés, la société civile et les institutions culturelles dans toutes les régions du monde. Le Réseau, qui regroupe 116 villes, dont Montréal, dans sept pôles de créativité (artisanat et arts populaires, arts numériques, cinéma, design, gastronomie, littérature, musique), permet aux experts et créateurs des villes membres de mettre en commun leurs expériences, en plus de favoriser les échanges de bonnes pratiques et le partage de connaissances à l'échelle internationale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ce sommaire vise à autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part à la Table ronde des maires dans le cadre de la réunion annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, à Östersund en Suède.

JUSTIFICATION

La participation aux réunions annuelles est obligatoire pour les villes membres. Ces rencontres sont l'occasion de discuter de sujets relatifs au développement et mode de gouvernance, des initiatives et projets en cours, l'adhésion de nouvelles villes, des stratégies de promotion et des décisions qui orienteront le développement futur de l'Organisation. Depuis 2013, aucun élu n'a pris part à des conférences ou rencontres du Réseau des villes créatives de l'UNESCO. La présence et participation de la Ville à cette

rencontre témoigneraient donc, de façon tangible, de l'engagement de l'administration et de son véritable leadership au sein du Réseau, en plus de consolider son statut de métropole culturelle et haut lieu de la créativité. De plus, la participation d'un élu à la table ronde des maires permettra de tisser des liens entre les villes et d'explorer la possibilité de développer des échanges multilatéraux. Cette réunion générale sera aussi l'occasion pour Montréal de promouvoir les Célébrations de 2017 et de présenter le *Laboratoire international de design Montréal 2017* sur la thématique « Le design au secours des chantiers urbains » dans le but de stimuler une forte participation de la relève internationale à ce concours. Pour toutes ces raisons, il est donc important que Montréal soit représentée lors de cette rencontre annuelle, plus particulièrement à la table ronde des maires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

| | 2016 |
|--|-------------|
| 2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 | 2 842,40 \$ |
| Division Soutien aux élus | |
| Frais de déplacement et hébergement | |
| Non admissible loi 90 | |

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Rayonnement de Montréal sur la scène internationale;
- partage d'expertise;
- témoignage tangible de l'engagement de l'administration et de son véritable leadership au sein du Réseau;
- permettre de promouvoir les célébrations du 375e anniversaire de Montréal;
- réseautage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PROULX-HÉTU
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-25

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-08-25



Dossier # : 1160132004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Édicter, en vertu de l'article 23 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), une ordonnance établissant la rémunération des membres et ajuster la base budgétaire 2017 du Service du greffe d'un montant de 10 800 \$ à cet effet. |

Je recommande :

- 1.- D'édicter, en vertu de l'article 23 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), une ordonnance établissant la rémunération des membres du Comité Jacques-Viger;
- 2.- d'ajuster la base budgétaire 2017 du Service du greffe d'un montant récurrent de 10 800 \$.

Signé par Benoit DAGENNAIS **Le** 2016-08-22 18:46

Signataire :

Benoit DAGENNAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160132004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Édicter, en vertu de l'article 23 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), une ordonnance établissant la rémunération des membres et ajuster la base budgétaire 2017 du Service du greffe d'un montant de 10 800 \$ à cet effet. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) a été approuvé par le conseil municipal le 14 mai 2012. Ce règlement a créé officiellement le Comité Jacques-Viger (CJV) qui a remplacé l'ancien comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme qui avait été créée, quant à lui, le 17 avril 2002.

Le Comité Jacques-Viger est l'instance consultative de la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design urbain et d'architecture de paysage. Il formule des avis et émet des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la qualité des plans, projets et politiques qui lui sont soumis. Il donne son avis sur les décisions d'urbanisme qui relèvent du Conseil municipal, telles que les modifications au Plan d'urbanisme et les projets adoptés en vertu de l'article 89 (paragraphe 1, 2, 3 et 5) de la Charte de la Ville.

Le comité est constitué de 9 membres, dont un président, un vice-président et un deuxième vice-président. Le conseil de la ville nomme les membres du comité et désigne parmi eux le président, le vice-président et le deuxième vice-président.

Les membres sont choisis en fonction de leur expérience et compétences reconnues dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'architecture, du design et de l'architecture du paysage.

En vertu de l'article 23 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), le comité exécutif détermine, par ordonnance, la rémunération des membres du comité.

La rémunération des membres du comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme devenu le Comité Jacques-Viger n'a été revue qu'une seule fois depuis 2002. Le présent dossier vise donc à ajuster la rémunération accordée au président et aux membres du Comité Jacques-Viger.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1639 (1123751014) - 3 octobre 2012 - Édicter, en vertu de l'article 23 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), l'ordonnance numéro 1 établissant la rémunération des membres.

CM12 0407 (1120382002) - 14 mai 2012 - Adopter le règlement intitulé « *Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)* ».
CE02 0453 (1020548034) - 17 avril 2002 - Créer un comité ad hoc de travail du comité exécutif appelé « *comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme* »

DESCRIPTION

État de l'évolution de la rémunération de 2002 à 2016

Lors de la création, en 2002, du comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme et de la nomination des membres, la rémunération de ceux-ci avait été fixée comme suit :

Président : 250 \$ par réunion
Membres : 200 \$ par réunion

En 2012, à la suite de l'adoption du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), le comité exécutif a adopté, en vertu de l'article 23 de ce règlement, l'ordonnance numéro 1 intitulée : « Ordonnance régissant la rémunération des membres ».

Cette ordonnance prévoit les rémunérations suivantes :

Président : 400 \$ par réunion
Membres : 300 \$ par réunion

L'ordonnance prévoit également que le vice-président, lorsqu'il agit en remplacement du président, reçoit un montant de 400 \$ par réunion qu'il préside.

Au cours des 5 dernières années, le Comité Jacques-Viger (CJV) a tenu, en moyenne, 11 réunions par année.

Par ailleurs, l'article 18 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) prévoit que lorsque certains types de projets nécessitent également l'avis du Conseil du patrimoine de Montréal, un comité mixte paritaire réunissant des membres des deux instances consultatives est constitué pour procéder à l'examen du projet. Ainsi, au cours des 5 dernières années, le comité mixte a tenu, en moyenne, 10 réunions par année.

Il est recommandé de revoir les rémunérations prévues de la façon suivante :

Président : 475 \$ par réunion
Membres : 375 \$ par réunion

Le projet d'ordonnance prévoit également que le membre, lorsqu'il agit en remplacement du président, reçoit un montant de 475 \$ par réunion qu'il préside. Les mêmes rémunérations s'appliquent lorsque les membres siègent en comité mixte conformément à l'article 18 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022).

Ce projet d'ordonnance abroge l'ordonnance numéro 1 édictée en vertu du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022).

Il est à noter qu'un dossier décisionnel (1160132005) est également soumis au comité exécutif afin d'ajuster la rémunération des membres du Conseil du patrimoine de Montréal afin d'harmoniser la rémunération versée aux membres de ces deux instances. Par ailleurs, les membres du Conseil du patrimoine de Montréal siègent également en comité mixte et ce, en vertu de l'article 17.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136).

JUSTIFICATION

La rémunération accordée aux membres du Comité Jacques-Viger n'a fait l'objet d'augmentation qu'une seule fois au cours des 14 dernières années. Outre le fait d'assister aux réunions, les membres doivent prendre connaissance des dossiers et se préparer avant les rencontres. Ainsi, la rémunération proposée tient compte de ces facteurs et permet également d'avoir des candidats de qualité.

Dorénavant, la rémunération des membres fera l'objet d'une analyse aux 2 ans et sera ajustée, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2016, le Service du greffe est en mesure de couvrir cette dépense à même son budget de fonctionnement. À compter de 2017, un ajustement à la base budgétaire de 10 800 \$ est requis.

Septembre à décembre 2016

| Fonction | Nombre de réunions (estimé) (CJV et Comité mixte) | Dépense actuelle | Dépense estimée | Écart |
|-----------------|--|-------------------------|------------------------|-----------------|
| Président | 10 | 4 000 \$ | 4 750 \$ | 750 \$ |
| Vice-Président | 10 | 2 100 \$ | 2 625 \$ | 525 \$ |
| Membres (7) | 10 | 18 300 \$ | 22 875 \$ | 4 575 \$ |
| | | 24 400 \$ | 30 250 \$ | 5 850 \$ |

2017 et années subséquentes

| Fonction | Nombre de réunions (estimé) (CJV et Comité mixte) | Dépense actuelle | Dépense estimée | Écart |
|-----------------|--|-------------------------|------------------------|------------------|
| Président | 21 | 6 400 \$ | 7 600 \$ | 1 200 \$ |
| Vice-Président | 21 | 3 300 \$ | 4 125 \$ | 825 \$ |
| Membres (7) | 21 | 35 100 \$ | 43 875 \$ | 8 775 \$ |
| | | 44 800 \$ | 55 600 \$ | 10 800 \$ |

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Promulgation de l'ordonnance suite à son affichage à l'hôtel de ville et à sa publication dans *Le Devoir*.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Administration et adjointe au directeur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-16

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-08-22



Dossier # : 1160132005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Édicter, en vertu du paragraphe 2° de l'article 19.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), une ordonnance établissant la rémunération des membres et ajuster la base budgétaire 2017 du Service du greffe d'un montant de 13 800 \$ |

Je recommande :

1.- D'édicter, en vertu du paraphe 2° de l'article 19.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), une ordonnance établissant la rémunération des membres du Conseil du patrimoine de Montréal;

2.- d'ajuster la base budgétaire 2017 du Service du greffe d'un montant récurrent de 13 800 \$.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-08-22 18:46

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160132005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Édicter, en vertu du paragraphe 2° de l'article 19.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), une ordonnance établissant la rémunération des membres et ajuster la base budgétaire 2017 du Service du greffe d'un montant de 13 800 \$ |

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil du patrimoine de Montréal est institué en vertu de l'article 83.11 de la Charte de la Ville de Montréal. Le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) a été approuvé par le conseil municipal le 19 août 2012.

Ce conseil est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Une part importante de son mandat consiste à rendre des avis et émettre des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la compréhension, la conservation et la mise en valeur du patrimoine dans le cadre des plans, projets et politiques qui lui sont soumis.

Le conseil est constitué de 9 membres, dont un président, un vice-président et un deuxième vice-président. Le conseil de la ville nomme les membres du conseil et désigne parmi eux le président, le vice-président et le deuxième vice-président.

Les membres sont choisis en fonction de leur expérience et compétences reconnues dans le domaine du patrimoine.

En vertu du paragraphe 2° de l'article 19.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), le comité exécutif détermine, par ordonnance, la rémunération des membres du conseil.

La rémunération des membres du Conseil du patrimoine de Montréal a été fixée par le conseil municipal le 27 janvier 2003 et n'a pas été revue depuis. Le présent dossier vise donc à ajuster la rémunération accordée aux membres du Conseil du patrimoine de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM03 0062 (1020020012) - 27 janvier 2013 - Nommer les membres du Conseil du patrimoine de Montréal et fixer leur rémunération.

CM02 0653 (1020020006) - 19 août 2012 - Adopter le « Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) ».

DESCRIPTION

En janvier 2003, le conseil municipal a fixé la rémunération des membres du Conseil du patrimoine de Montréal à 300 \$ par jour. Actuellement, aucune rémunération particulière n'est prévue lorsqu'un membre du conseil agit en remplacement du président. Quant à la rémunération prévue pour le président du Conseil du patrimoine de Montréal, elle est fixée lors de sa nomination en fonction du temps de travail consacré à cette tâche. Au cours des 5 dernières années, le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a tenu, en moyenne, 15 assemblées par année.

Par ailleurs, l'article 17.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) prévoit que lorsque certains types de projets nécessitent également l'avis du Comité Jacques-Viger, un comité mixte paritaire réunissant des membres des deux instances consultatives est constitué pour procéder à l'examen du projet. Ainsi, au cours des 5 dernières années, le comité mixte a tenu, en moyenne, 10 réunions par année.

Il est recommandé de revoir la rémunération prévue pour les membres du conseil et de la fixer à 375 \$ par assemblée.

Le projet d'ordonnance prévoit également que le membre, lorsqu'il agit en remplacement du président, reçoit un montant de 475 \$ par assemblée qu'il préside. Les mêmes rémunérations s'appliquent lorsque les membres siègent en comité mixte conformément à l'article 17.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136).

Il est à noter qu'un dossier décisionnel (1160132004) est également soumis au comité exécutif afin d'ajuster la rémunération des membres du Comité Jacques-Viger afin d'harmoniser la rémunération versée aux membres de ces deux instances. Par ailleurs, les membres du Comité Jacques-Viger siègent également en comité mixte et ce, en vertu de l'article 18 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022).

JUSTIFICATION

La rémunération accordée aux membres du Conseil du patrimoine de Montréal n'a fait l'objet d'aucune augmentation au cours des 13 dernières années. L'augmentation de 75 \$ correspond à une hausse moyenne de 2% par année. Outre le fait d'assister aux assemblées, les membres doivent prendre connaissance des dossiers et se préparer avant les rencontres. Ainsi, la rémunération proposée tient compte de ces facteurs et permet également d'avoir des candidats de qualité.

Dorénavant, la rémunération des membres fera l'objet d'une analyse aux 2 ans et sera ajustée, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2016, le Service du greffe est en mesure de couvrir cette dépense à même son budget de fonctionnement. À compter de 2017, un ajustement à la base budgétaire de 13 800 \$ est requis.

Septembre à décembre 2016

| Fonction | Nombre de réunions (estimé) (CPM et Comité mixte) | Dépense actuelle | Dépense estimée | Écart |
|-----------------|--|-------------------------|------------------------|-----------------|
| Membres (8) | 11 | 26 400 \$ | 33 000 \$ | 6 600 \$ |

2017 et années subséquentes

| Fonction | Nombre de réunions (estimé) (CPM et Comité mixte) | Dépense actuelle | Dépense estimée | Écart |
|-----------------|--|-------------------------|------------------------|------------------|
| Membres (8) | 23 | 55 200 \$ | 69 000 \$ | 13 800 \$ |

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Promulgation de l'ordonnance suite à son affichage à l'hôtel de ville et à sa publication dans *Le Devoir*.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy SINCLAIR

ENDOSSÉ PAR

Nancy SINCLAIR

Le : 2016-08-16

Chef de division - Administration et adjointe au directeur

Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-08-22

CE : 50.001
2016/08/31 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS